

M. G. LAH...
 AVOCATS
 CASABLANCA

EMPIRE CHÉRIFIEN
 Protectorat de la République Française
 AU MAROC

Bulletin Officiel

Abonnements :

		ÉDITION PARTIELLE	ÉDITION COMPLÈTE
Zone française et Tanger	Un an...	600 fr.	1.200 fr.
	6 mois...	400 »	700 »
France et Colonies	Un an...	750 »	1.500 »
	6 mois...	500 »	850 »
Étranger	Un an...	1.250 »	2.100 »
	6 mois...	750 »	1.250 »

Changement d'adresse : 10 francs, indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande.

LE « BULLETIN OFFICIEL » PARAÎT LE VENDREDI

L'édition complète comprend :

- 1° Une première partie ou édition partielle : dahirs, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc. ;
- 2° Une deuxième partie : publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.).

Seule l'édition partielle est vendue séparément

Les abonnements sont reçus à l'Imprimerie Officielle, avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

Tous règlements doivent être effectués à l'adresse du Régisseur-comptable de l'Imprimerie Officielle (compte chèques postaux n° 101-16, à Rabat).

Avis. — Il n'est pas assuré d'abonnement avec effet rétroactif. Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Prix du numéro :

Édition partielle 16 fr.
 Édition complète 26 fr.

Années antérieures :
 Prix ci-dessus majorés de 50 %

Prix des annonces :

Annonces légales, réglementaires et judiciaires } La ligne de 27 lettres :
 64 francs

(Arrêté résidentiel du 13 juillet 1950)

Pour la publicité-réclame commerciale et industrielle, s'adresser à l'agence Havas, 3, avenue Dar-el-Makhzen, à Rabat.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin Officiel » du Protectorat.

SOMMAIRE

Pages

TEXTES GÉNÉRAUX

- P.T.T. — Surtaxes aériennes.**
 Arrêté viziriel du 22 août 1950 (8 kaada 1369) modifiant les taux des surtaxes aériennes applicables aux correspondances officielles urgentes à destination de divers pays. 1128
- Arrêté viziriel du 22 août 1950 (8 kaada 1369) modifiant les taux des surtaxes aériennes applicables aux correspondances privées à destination de divers pays 1129

TEXTES PARTICULIERS

- Meknès. — Déclassement et autorisation de cession d'une parcelle de terrain.**
 Dahir du 29 juillet 1950 (14 chaoual 1369) déclassant du domaine public une parcelle de terrain située en bordure de l'oued N'Ja (Meknès) et autorisant la mise en vente de ladite parcelle 1129
- Casablanca. — Construction de logements à bon marché dans le quartier Ouest.**
 Arrêté viziriel du 28 juin 1950 (12 ramadan 1369) déclarant d'utilité publique et urgente la construction de logements à bon marché au quartier Ouest de Casablanca (secteur T.-S.-F., 2^e tranche) 1129
- École Sainte-Marguerite-Marie à Rabat. — Changement de direction.**
 Arrêté viziriel du 27 juillet 1950 (12 chaoual 1369) autorisant un changement de direction à l'école Sainte-Marguerite-Marie à Rabat 1130
- Fedala. — Autorisation de transfert de la « Maison des enfants ».**
 Arrêté viziriel du 27 juillet 1950 (12 chaoual 1369) autorisant le transfert de la « Maison des enfants » de Fedala dans un autre local 1130

- Fès. — Commission consultative de l'hôpital civil « Auvert ».**
 Arrêté résidentiel du 22 août 1950 modifiant l'arrêté résidentiel du 31 mai 1948 fixant la composition de la commission consultative de l'hôpital civil « Auvert » de Fès 1130
- Casablanca. — Echange immobilier entre la ville et l'État chérifien.**
 Arrêté du directeur de l'intérieur du 18 août 1950 approuvant une délibération de la commission municipale de la ville de Casablanca autorisant un échange immobilier sans soulte entre la ville et l'État chérifien 1131
- Fès. — Echange immobilier entre S.A.I. Moulay Hassan et la ville.**
 Arrêté du directeur de l'intérieur du 25 août 1950 autorisant un échange immobilier sans soulte entre S.A.I. Moulay Hassan et la ville de Fès 1131
- Hydraulique.**
 Arrêté du directeur des travaux publics du 24 août 1950 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans un puits, au profit de M. Fernandez, colon à El-Kelâa-des-Slès 1131
- Classement des hôtels de tourisme.**
 Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 23 août 1950 portant classement des hôtels de tourisme pour 1950 1132

**ORGANISATION ET PERSONNEL
 DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

TEXTES COMMUNS

- Arrêté viziriel du 17 août 1950 (8 kaada 1369) modifiant l'arrêté viziriel du 16 mars 1948 (5 jourmada I 1367) portant attribution de nouveaux taux d'indemnité de logement 1132

G.L.

Arrêté viziriel du 17 août 1950 (8 kaada 1369) modifiant le classement hiérarchique des grades et emplois des fonctionnaires des cadres mixtes en service au Maroc	1182
Arrêté résidentiel du 29 août 1950 portant révision du classement hiérarchique de certains grades et emplois	1184
Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 1972, du 11 août 1950, page 1061	1185

TEXTES PARTICULIERS

Direction des services de sécurité publique.

Arrêté résidentiel du 29 août 1950 complétant les arrêtés résidentiels des 18 décembre 1948 et 26 mars 1949 fixant les nouveaux traitements du personnel des services actifs de la police générale	1186
--	------

Arrêté résidentiel du 29 août 1950 complétant l'arrêté résidentiel du 17 avril 1950 fixant les traitements applicables, à compter des 1 ^{er} janvier et 1 ^{er} juillet 1950, au personnel des cadres généraux de la direction des services de sécurité publique	1186
---	------

Direction des travaux publics.

Arrêté viziriel du 17 août 1950 (8 kaada 1369) abrogeant, en ce qui concerne le cadre des sous-ingénieurs, l'arrêté viziriel du 1 ^{er} août 1949 (6 chaoual 1368) relatif au classement des emplois présentant un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles (catégorie B)	1186
---	------

Direction de l'agriculture, du commerce et des forêts.

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 23 août 1950 ouvrant un concours pour le recrutement d'un préparateur de laboratoire au service de la recherche agronomique et de l'expérimentation agricole	1187
---	------

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Création d'emplois	1187
Nominations et promotions	1187
Admission à la retraite	1144
Résultats de concours et d'examens	1144
Concession de pensions, allocations et rentes viagères	1145

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis de concours pour l'emploi de chef du bureau du travail à l'administration internationale de la zone de Tanger ..	1152
Avis de concours pour l'emploi d'inspecteur du travail à l'administration internationale de la zone de Tanger ..	1152

Avis de concours pour l'emploi d'assistante sociale à l'administration internationale de la zone de Tanger (bureau du travail)	1153
Avis de concours pour l'emploi d'inspecteur du travail outre-mer	1153
Avis de concours pour le recrutement d'un préparateur de laboratoire stagiaire au service de la recherche agronomique et de l'expérimentation agricole au Maroc	1153
Echanges commerciaux entre la zone franc et l'Union économique belgo-luxembourgeoise	1153

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté viziriel du 22 août 1950 (8 kaada 1369) modifiant les taux des surtaxes aériennes applicables aux correspondances officielles urgentes à destination de divers pays.

LE GRAND VIZIR,

Vu l'arrêté viziriel du 3 mars 1950 (13 jourmada I 1369) fixant les taux des surtaxes aériennes applicables aux correspondances officielles urgentes à destination de divers pays ;

Sur la proposition du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones, après avis du directeur des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 2 de l'arrêté viziriel susvisé du 3 mars 1950 (13 jourmada I 1369) est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 2. — Les taux des surtaxes aériennes applicables aux correspondances officielles urgentes, dont le poids excède 100 grammes, originaires du Maroc et circulant dans les relations énumérées à l'article premier du présent arrêté, sont fixés ainsi qu'il suit :

	Par 20 grammes
« Maroc (service intérieur)	2 francs
« Maroc—Algérie	3 —
« Maroc—Tunisie	5 —
« Maroc—France	5 —
« Maroc—A.-O.F.—A.-É.F., Cameroun, Togo, Côte française des Somalis	20 —
« Maroc—autres départements et territoires français d'outre-mer	40 —

ART. 2. — Le directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones et le directeur des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Fait à Rabat, le 8 kaada 1369 (22 août 1950).

Le nalb du Grand Vizir,

AHMED EL HASNAOUI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 25 août 1950.

Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,

J. DE BLESSON.

Arrêté viziriel du 22 août 1950 (8 kaada 1369) modifiant les taux des surtaxes aériennes applicables aux correspondances privées à destination de divers pays.

LE GRAND VIZIR,

Vu l'arrêté viziriel du 3 mars 1950 (13 jourmada I 1369) fixant les taux des surtaxes aériennes applicables aux correspondances privées à destination de divers pays ;

Sur la proposition du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones, après avis du directeur des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau de l'article premier de l'arrêté viziriel susvisé du 3 mars 1950 (13 jourmada I 1369) est modifié ainsi qu'il suit :

PAYS DE DESTINATION	SURTAXES lettres et cartes jusqu'à 500 grammes		SURTAXES lettres et cartes au-dessus de 500 grammes	SURTAXES autres objets	SURTAXES imprimés périodiques	OBSERVATIONS
	Par 5 grammes	Par 20 grammes	Par 20 grammes	Par 20 grammes	Par 20 grammes	
II. — Algérie		4	3	3	2	id.
III. — Tunisie		6	5	5	4	id.
IV. — France continentale, Corse, îles du littoral		6	5	5	4	id.
V. — Afrique-Occidentale française, Afrique-Équatoriale française, Côte des Somalis, Cameroun, Togo	15		20	20	10	id.
VI. — Autres possessions de l'Union française	30		40	40	20	id.

ART. 2. — Le directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones et le directeur des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui aura effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 25 août 1950.

Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
J. DE BLESSON.

Fait à Rabat, le 8 kaada 1369 (22 août 1950).

Le naïb du Grand Vizir,
AHMED EL HASNAOUI.

TEXTES PARTICULIERS

Dahir du 29 juillet 1950 (14 chaoual 1369) déclassant du domaine public une parcelle de terrain située en bordure de l'oued N'Ja (Meknès) et autorisant la mise en vente de ladite parcelle.

LOUANGE A DIEU SEUL !
(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le dahir du 1^{er} juillet 1914 (7 chaabane 1332) sur le domaine public et les dahirs qui l'ont complété ou modifié ;

Sur la proposition du directeur des travaux publics et du directeur des finances,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Est déclassée du domaine public et incorporée au domaine privé de l'État, une parcelle de terrain, d'une superficie de dix-neuf mille quatre cents mètres carrés (19.400 mq.), située en bordure de l'oued N'Ja, au nord du P.K. 41+153 de la route n° 5 de Meknès à Fès, figurée par une teinte rose sur le plan au 1/5.000^e annexé à l'original du présent dahir.

ART. 2. — Est autorisée la cession de ladite parcelle de terrain, aux clauses et conditions du cahier des charges annexé à l'original du présent dahir.

ART. 3. — Le directeur des travaux publics et le sous-directeur, chef du service des domaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent dahir.

Fait à Rabat, le 14 chaoual 1369 (29 juillet 1950).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 22 août 1950.

Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
J. DE BLESSON.

Arrêté viziriel du 28 juin 1950 (12 ramadan 1369) déclarant d'utilité publique et urgente la construction de logements à bon marché au quartier Ouest de Casablanca (secteur T.-S.-F., 2^e tranche).

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 31 août 1914 (9 chaoual 1332) sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 8 novembre 1914 (19 hija 1332) relatif à la procédure d'urgence en matière de travaux publics ;

Vu l'urgence ;

Sur la proposition du directeur des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est déclarée d'utilité publique et urgente la construction, par le service de l'habitat, de logements à bon marché, dans le quartier Ouest de Casablanca (secteur T.-S.-F., 2^e tranche).

ART. 2. — La zone de servitude prévue par l'article 4 du dahir susvisé du 31 août 1914 (9 chaoual 1332), comprenant l'ensemble des parcelles situées à l'intérieur du périmètre défini par le boulevard Calmel, la rue Diderot, la rue Jules-Verne, la rue Augier et les boulevards d'El-Hank et Joffre, est délimitée par un liséré rouge sur le plan annexé à l'original du présent arrêté.

ART. 3. — L'urgence est prononcée et la procédure prévue par l'article 26 du dahir susvisé du 31 août 1914 (9 chaoual 1332) pourra être utilisée pour l'expropriation des terrains non bâtis ou des bâtiments en bois.

ART. 4. — Le sous-directeur, chef du service des domaines, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rabat, le 12-ramadan 1369 (28 juin 1950).

MOHAMED EL HAJOU,
Suppléant du Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 22 août 1950.

*Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
J. DE BLESSON.*

Arrêté viziriel du 27 juillet 1950 (12 chaoual 1369)
autorisant un changement de direction à l'école Sainte-Marguerite-Marie à Rabat.

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 14 octobre 1919 (18 moharrem 1338) sur l'enseignement privé et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 15 octobre 1919 (19 moharrem 1338) portant institution d'un conseil de l'enseignement, complété par le dahir du 14 septembre 1921 (11 moharrem 1340) relatif à la compétence dudit conseil ;

Vu la demande d'autorisation de succéder à M^{me} Chapuis, démissionnaire, en qualité de directrice de l'école Sainte-Marguerite-Marie à Rabat, présentée par M^{lle} Flacher Geneviève, le 26 août 1949 ;

Vu l'avis émis par le conseil de l'enseignement du 28 mars 1950 ;
Sur la proposition du directeur de l'instruction publique,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — M^{lle} Flacher Geneviève, en religion sœur Saint-Germain, requérante, est autorisée à succéder à M^{me} Chapuis, démissionnaire, en qualité de directrice de l'école Sainte-Marguerite-Marie à Rabat.

ART. 2. — M^{lle} Flacher dirigera cet établissement, assistée d'un personnel qualifié et autorisé.

ART. 3. — Le directeur de l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} novembre 1949.

Fait à Rabat, le 12 chaoual 1369 (27 juillet 1950).

MOHAMED EL HAJOU,
Suppléant du Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 22 août 1950.

*Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
J. DE BLESSON.*

Arrêté viziriel du 27 juillet 1950 (12 chaoual 1369)

autorisant le transfert de la « Maison des enfants » de Fedala dans un autre local.

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 14 octobre 1919 (18 moharrem 1338) sur l'enseignement privé et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 15 octobre 1919 (19 moharrem 1338) portant institution d'un conseil de l'enseignement, complété par le dahir du 14 septembre 1921 (11 moharrem 1340) relatif à la compétence dudit conseil ;

Vu la demande d'autorisation de transférer l'école primaire privée, dite « Maison des enfants », des locaux de l'ancienne école J.-Hersent dans une annexe de ladite école, présentée par M^{me} Voignier Marie-Noëlle, le 23 octobre 1949 ;

Vu l'avis émis par le conseil de l'enseignement du 28 mars 1950 ;
Sur la proposition du directeur de l'instruction publique,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — M^{me} Voignier Marie-Noëlle, requérante, est autorisée à transférer l'école primaire privée la « Maison des enfants », de l'ancienne école J.-Hersent dans les locaux annexes de cette école.

ART. 2. — M^{me} Voignier recevra quarante enfants au maximum dans les grandes classes et vingt enfants dans la petite classe.

ART. 3. — Le directeur de l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} novembre 1949.

Fait à Rabat, le 12 chaoual 1369 (27 juillet 1950).

MOHAMED EL HAJOU,
Suppléant du Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 22 août 1950.

*Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
J. DE BLESSON.*

Arrêté résidentiel du 22 août 1950 modifiant l'arrêté résidentiel du 31 mai 1943 fixant la composition de la commission consultative de l'hôpital civil « Auvert » de Fès.

LE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, DÉLÉGUÉ
A LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu le dahir du 10 juillet 1931 relatif au fonctionnement et à l'organisation financière des hôpitaux civils érigés en établissements publics et les dahirs qui l'ont modifié ou complété, notamment le dahir du 1^{er} mai 1950 qui a modifié son article 9 ;

Vu le dahir du 27 avril 1935 érigeant l'hôpital civil de Fès en établissement public et réglant l'organisation financière de cet établissement ;

Vu l'arrêté résidentiel du 31 mai 1943 fixant la composition de la commission consultative de l'hôpital civil « Auvert » de Fès ;

Sur la proposition du directeur de la santé publique et de la famille, après avis du secrétaire général du Protectorat,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'article premier de l'arrêté résidentiel susvisé du 31 mai 1943 est complété ainsi qu'il suit :

« Article premier. — La composition de la commission consultative de l'hôpital civil « Auvert » de Fès, est fixée ainsi qu'il suit :

« Le général, chef de la région, président ;

« Le délégué aux affaires urbaines et le chef des services municipaux, vice-présidents ;

« »

(La suite sans modification.)

Rabat, le 22 août 1950.

J. DE BLESSON.

Arrêté du directeur de l'intérieur du 18 août 1950 approuvant une délibération de la commission municipale de la ville de Casablanca autorisant un échange immobilier sans soulte entre la ville et l'Etat chérifien.

LE DIRECTEUR DE L'INTÉRIEUR,

Vu le dahir du 8 avril 1917 sur l'organisation municipale et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 19 octobre 1921 sur le domaine municipal et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 1^{er} juin 1922 relatif au statut municipal de la ville de Casablanca ;

Vu l'arrêté viziriel du 31 décembre 1921 déterminant le mode de gestion du domaine municipal et les arrêtés viziriels qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 2 janvier 1923 approuvant et déclarant d'utilité publique le plan d'aménagement du quartier Ben-M'Sik à Casablanca ;

Vu le dahir du 13 février 1943 prorogeant le dahir du 14 février 1923 approuvant et déclarant d'utilité publique le plan d'aménagement du quartier Industriel-Est à Casablanca ;

Vu la délibération de la commission municipale de la ville de Casablanca, au cours de sa séance du 9 octobre 1947 ;

Après avis du directeur des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la délibération de la commission municipale du 9 octobre 1947 autorisant un échange immobilier sans soulte entre la ville de Casablanca et l'Etat chérifien, sur les bases suivantes :

1° La ville de Casablanca cède à l'Etat chérifien la propriété dite « La Vilette-Ville 509 », objet du titre foncier n° 38023 C., d'une superficie de trois mille neuf cents mètres carrés (3.900 mq.) environ, située au quartier Industriel-Est, telle qu'elle est figurée par une teinte rose sur le plan annexé à l'original du présent arrêté ;

2° L'Etat chérifien cède à la ville de Casablanca une parcelle de terrain d'une superficie de six cent trente mètres carrés (630 mq.) environ, à distraire de la propriété dite « Johanna », objet du titre foncier n° 10920 C., située entre la rue de Floriac et la rue de Saint-Laurent, telle que ladite parcelle est figurée par une teinte bleue sur le plan annexé à l'original du présent arrêté.

ART. 2. — Les autorités municipales de la ville de Casablanca sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 18 août 1950.

Pour le directeur de l'intérieur,

Le directeur adjoint,

MIRANDE.

Arrêté du directeur de l'intérieur du 25 août 1950 autorisant un échange immobilier sans soulte entre S.A.I. Moulay Hassan et la ville de Fès.

LE DIRECTEUR DE L'INTÉRIEUR,

Vu le dahir du 8 avril 1917 sur l'organisation municipale et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 19 octobre 1921 sur le domaine municipal et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 31 décembre 1921 déterminant le mode de gestion du domaine municipal et les arrêtés qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 1^{er} novembre 1944 déclarant d'utilité publique et urgente la création, par la ville de Fès, d'un lotissement à usage d'habitations indigènes au lieu dit « Casba-ben-Debbab » ;

Vu l'avis émis par la commission municipale de la ville de Fès, au cours de ses séances des 19 et 20 avril 1950 ;

Vu l'avis émis par le meïless el baladi (section musulmane), au cours de sa séance du 5 avril 1950 ;

Vu l'avis émis par le meïless el baladi (section israélite), au cours de sa séance du 26 avril 1950 ;

Sur la proposition du directeur de l'intérieur, après avis du directeur des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisé un échange immobilier sans soulte entre la ville de Fès et S.A.I. Moulay Hassan sur les bases suivantes :

1° La ville de Fès cède à S.A.I. Moulay Hassan deux parcelles de terrain situées dans le lotissement de Casba-ben-Debbab, telles qu'elles sont figurées par une teinte bleue sur le plan annexé à l'original du présent arrêté et désignées ci-après :

a) Une parcelle de terrain constituant la propriété dite « Casba ben Debbab I », objet du titre foncier n° 5378 F., d'une superficie de mille sept cent quarante-huit mètres carrés (1.748 mq.) environ ;

b) Une parcelle de terrain faisant partie de la propriété dite « Lotissement municipal de Casba-ben-Debbab », objet de la réquisition n° 6061 F., parcelle n° 7, d'une superficie de mille trois cent six mètres carrés (1.306 mq.) environ ;

2° S.A.I. Moulay Hassan cède à la ville de Fès quatre parcelles de terrain faisant partie de la propriété dite « Nzalet ben Debbab », objet du titre foncier n° 4558 F., d'une superficie globale de trois mille sept cent quarante-trois mètres carrés cinquante (3.743 mq. 50) environ, telles qu'elles sont figurées par une teinte rouge sur le plan annexé à l'original du présent arrêté.

ART. 2. — Les autorités municipales de la ville de Fès sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 25 août 1950.

Pour le directeur de l'intérieur,

Le directeur adjoint,

MIRANDE.

RÉGIME DES EAUX.

Avis d'ouverture d'enquête.

Par arrêté du directeur des travaux publics du 24 août 1950 une enquête publique est ouverte du 4 au 13 septembre 1950, dans la circonscription de contrôle civil de Karia-ba-Mohammed, à Karia-ba-Mohammed, sur le projet de prise d'eau par pompage dans un puits, au profit de M. Fernandez, colon à El-Kelaa-des-Slès.

Le dossier est déposé dans les bureaux de la circonscription de contrôle civil de Karia-ba-Mohammed, à Karia-ba-Mohammed.

L'extrait du projet d'arrêté d'autorisation comporte les caractéristiques suivantes : M. Fernandez est autorisé à prélever par pompage dans un puits un débit continu de 30 l.-s., pour l'irrigation de la propriété dite « Degottex », titre foncier n° 494 F., sise à El-Kelâa-des-Slès.

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 23 août 1950 portant classement des hôtels de tourisme pour 1950.

LE DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES FORÊTS,

Vu l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 10 juin 1947 fixant les modalités de classement des hôtels de tourisme ;

Vu l'arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 8 juillet 1947 classant les hôtels de tourisme ;

Vu l'arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 13 septembre 1949 reclassant les hôtels de tourisme ;

Vu les propositions du conseil d'administration de l'Office marocain du tourisme, réuni le 12 juin 1950,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Par modification à l'arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 13 septembre 1949, les hôtels désignés ci-après sont classés ainsi qu'il suit dans les catégories des hôtels de tourisme prévues par l'article 2 de l'arrêté susvisé du 10 juin 1947 :

Hôtel de luxe.

Anfa-Hôtel Casablanca.

Hôtels de tourisme.

Hôtel Volubilis Meknès.

Hôtel Continental Meknès.

Hôtel Touring Meknès.

Hôtel Suisse Casablanca.

Hôtels de moyen tourisme.

Hôtel Saint-Georges Rabat.

Hôtel du Haouz Marrakech.

Hôtel Shelter Casablanca.

Hôtel Gambetta Casablanca.

Hôtel National Casablanca.

Hôtels de tourisme familial.

Hôtel Touring Rabat.

Hôtel du Parc Ifrane.

Hôtel de France Meknès.

Hôtel des Voyageurs Marrakech.

Hôtel du Grand Café de France Marrakech.

Hôtel de Provence Casablanca.

Hôtel de la Paix Casablanca.

Hôtel des Voyageurs Fedala.

ART. 2. — L'hôtel de France à Safi est déclassé du tourisme familial.

Rabat, le 23 août 1950.

Pour le directeur de l'agriculture,
du commerce et des forêts,

Le directeur délégué,

FÉLICI.

ORGANISATION ET PERSONNEL
DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES COMMUNS

Arrêté viziriel du 17 août 1950 (3 kaada 1369) modifiant l'arrêté viziriel du 16 mars 1948 (5 jourmada I 1367) portant attribution de nouveaux taux d'indemnité de logement.

LE GRAND VIZIR,

Vu l'arrêté viziriel du 16 mars 1948 (5 jourmada I 1367) portant attribution de nouveaux taux d'indemnité de logement, tel qu'il a été modifié par les arrêtés viziriels des 29 septembre 1948 (25 kaada 1367), 28 mars 1949 (27 jourmada I 1368) et 25 août 1949 (1^{er} kaada 1368) ;

Après s'être assuré de l'adhésion de la commission interministérielle des traitements,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — A compter du 1^{er} janvier 1950, le taux de l'élément fixe « C » de l'indemnité de logement, tel qu'il a été fixé par l'arrêté viziriel susvisé du 25 août 1949 (1^{er} kaada 1368), est porté à 36.900 francs.

Fait à Rabat, le 3 kaada 1369 (17 août 1950).

Le naïb du Grand Vizir,

AHMED EL HASNAOUI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 29 août 1950.

Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,

J. DE BLESSON.

Arrêté viziriel du 17 août 1950 (3 kaada 1369) modifiant le classement hiérarchique des grades et emplois des fonctionnaires des cadres mixtes en service au Maroc.

LE GRAND VIZIR,

Vu l'arrêté viziriel du 10 novembre 1948 (8 moharrem 1368) portant classement hiérarchique des grades et emplois des fonctionnaires des cadres mixtes en service au Maroc, tel qu'il a été modifié par les arrêtés viziriels des 1^{er} février 1949 (2 rebia II 1368) et 28 juin 1949 (1^{er} ramadan 1368) ;

Sur la proposition du secrétaire général du Protectorat, après avis du directeur des finances et s'être assuré de l'adhésion de la commission interministérielle des traitements,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau indiciaire annexé à l'arrêté viziriel du 10 novembre 1948 (8 moharrem 1368) est complété ou modifié conformément aux dispositions des tableaux annexés au présent arrêté.

Les dispositions du tableau n° 1 prendront effet à compter du 1^{er} janvier 1949, celles du tableau n° 2, à compter du 1^{er} janvier 1950.

ART. 2. — Le classement hiérarchique résultant des textes susvisés et des dispositions de l'article premier ci-dessus ne pourra être modifié que dans le cas de création de cadres nouveaux ou de modifications dans les conditions de recrutement et les caractéristiques des cadres existants.

Fait à Rabat, le 3 kaada 1369 (17 août 1950).

Le naïb du Grand Vizir,

AHMED EL HASNAOUI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 29 août 1950.

Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,

J. DE BLESSON.

TABLEAU N° 1.

(L'effet de ce reclassement peut remonter au 1^{er} janvier 1949.)

GRADES ET EMPLOIS	CLASSEMENT INDICIAIRE		OBSERVATIONS
	Indices normaux	Indices exceptionnels	
DIRECTION DE L'OFFICE DES P.T.T.			
<i>Service des ateliers et ouvriers d'État.</i>			
Agent mécanicien principal et agent mécanicien	200-350	360 (1)	(1) Classe exceptionnelle.

TABLEAU N° 2.

(L'effet de ce reclassement peut remonter au 1^{er} janvier 1950.)

GRADES ET EMPLOIS	CLASSEMENT INDICIAIRE		OBSERVATIONS
	Indices normaux	Indices exceptionnels	
ADMINISTRATIONS CENTRALES.			
Directeur et inspecteur général		800 (1)	(1) Echelon exceptionnel accessible à quatre titulaires d'un emploi de directeur ; un cinquième emploi pourra, à titre exceptionnel, être accessible au directeur de l'Intérieur, s'il appartient à un corps administratif civil.
Sous-directeur		675 (2)	
DIRECTION DES FINANCES			
<i>Administration des douanes.</i>			
Adjudant-chef		300 (3)	(3) Classe exceptionnelle.
DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
Rédacteur des services extérieurs	185-315		
DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES FORÊTS.			
<i>Commerce et marine marchande.</i>			
Océanographe-biologiste en chef	630 (4)		(4) Un emploi.
Chef de station océanographique	450-600		
Océanographe-biologiste ordinaire et principal	225-450	475 (3)	
Préparateur océanographe	185-360		
Forêts.			
Adjudant-chef		300 (3)	
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.			
Chef de bureau de circonscription	360-420		(5) Echelons exceptionnels pour trois emplois.
Chef de bureau d'arrondissement		340-360 (5)	
DIRECTION DE L'OFFICE DES P.T.T.			
Receveur et chef de centre hors série	500-600 (6)		(6) Un emploi.
<i>Service de dessin et de révision des travaux de bâtiments.</i>			
Vérificateur et vérificateur adjoint des travaux de bâtiments	250-400	430 (3)	
<i>Service des locaux.</i>			
Chef d'équipe	140-185		
<i>Service des lignes.</i>			
Chef de section	380-460 (6)		
<i>Service des ateliers et ouvriers d'État.</i>			
Maître ouvrier	175-270		

GRADES ET EMPLOIS	CLASSEMENT INDICIAIRE		OBSERVATIONS
	Indices normaux	Indices exceptionnels	
DIRECTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DES MINES.			
Ingénieur de la production industrielle :			
Principal	475-510		
Subdivisionnaire et adjoint	225-450	475 (7)	(7) Classe exceptionnelle réservée à 6 % de l'effectif du corps.
Adjoint technique	185-340	360 (8)	(8) Classe exceptionnelle réservée à 10 % de l'effectif.
Agent technique	160-315		

Arrêté résidentiel du 29 août 1950
portant révision du classement hiérarchique de certains grades et emplois.

LE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, DÉLÉGUÉ
A LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté résidentiel du 10 novembre 1948 portant classement hiérarchique de certains grades et emplois, tel qu'il a été modifié ou complété par l'arrêté résidentiel du 28 juin 1949 ;

Sur la proposition du secrétaire général du Protectorat, après avis du directeur des finances et s'être assuré de l'adhésion de la commission interministérielle des traitements,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau indiciaire annexé à l'arrêté résidentiel susvisé est complété ou modifié conformément aux dispositions des tableaux n° 1, 2 et 3 annexés au présent arrêté.

Les dispositions du tableau n° 1 prendront effet à compter du 1^{er} janvier 1948 ; celles du n° 2 prendront effet à compter du 1^{er} janvier 1949 ; celles du n° 3, à compter du 1^{er} janvier 1950.

ART. 2. — Le classement hiérarchique résultant des textes susvisés et des dispositions de l'article premier ci-dessus ne pourra être modifié que dans le cas de création de cadres nouveaux ou de modifications dans les conditions de recrutement et des caractéristiques des cadres existants.

Rabat, le 29 août 1950.

J. DE BLESSON.

*
*
*

TABLEAU N° 1.

(L'effet de ce reclassement peut remonter au 1^{er} janvier 1948.)

GRADES ET EMPLOIS	CLASSEMENT INDICIAIRE		OBSERVATIONS
	Indices normaux	Indices exceptionnels	
DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.			
<i>Police générale.</i>			
Contrôleur général	550-650	675 (1)	(1) Echelon exceptionnel pour un emploi.

TABLEAU N° 2.

(L'effet de ce reclassement peut remonter au 1^{er} janvier 1949.)

GRADES ET EMPLOIS	CLASSEMENT INDICIAIRE		OBSERVATIONS
	Indices normaux	Indices exceptionnels	
DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.			
<i>Police générale.</i>			
Commissaire divisionnaire		600 (1)	(1) Echelon fonctionnel dont les conditions d'accès seront déterminées ultérieurement.
Inspecteur-chef principal	325-360 (2)		(2) Les inspecteurs-chefs principaux et inspecteurs-chefs, officiers de police judiciaire, bénéficient d'une majoration d'indices de 30 points.
Inspecteur-chef	185-315 (2)		
Secrétaire principal	325-360		
Commandant principal des gardiens de la paix		470 (3)	(3) Classe exceptionnelle.
Commandant des gardiens de la paix	340-410		
Brigadier-chef	275-295		
Brigadier	235-260		
Sous-brigadier	215-225		
<i>Administration pénitentiaire.</i>			
Chef et sous-chef d'atelier	175-290		

TABLEAU N° 3.

(L'effet de ce reclassement peut remonter au 1^{er} janvier 1950.)

GRADES ET EMPLOIS	CLASSEMENT INDICIAIRE		OBSERVATIONS
	Indices normaux	Indices exceptionnels	
DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.			
Chef de division de contrôle et de municipalité.....	410-500	550 (1)	(1) Echelon exceptionnel accessible à un agent dans chaque cadre. (2) Classe exceptionnelle.
Attaché de contrôle et de municipalité.....	200-430	450 (2)	
Secrétaire administratif de contrôle et de municipalité..	185-315	360 (2)	
DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.			
<i>Police générale.</i>			
Sous-directeur des services centraux actifs	550-650	675 (3)	(3) Echelon exceptionnel pour un emploi.

TABLEAU SPÉCIAL RELATIF A L'INDEMNITÉ DE RISQUE.

GRADES OU EMPLOIS	MONTANT de l'indemnité en pourcentage des émoluments soumis à retenues pour pension.
Contrôleur général	3 %

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 1972, du 11 août 1950, page 1061.

Arrêté viziriel du 21 juillet 1950 (6 chaoual 1369) modifiant et complétant l'arrêté viziriel du 20 septembre 1931 (7 jourmada I 1350) réglementant les indemnités pour frais de déplacement et de mission des fonctionnaires en service dans la zone française de l'Empire chérifien.

TITRE DEUXIEME.

Au lieu de :

« Article 9. — Le tableau figurant à l'article 9 et fixant le poids maximum du mobilier pouvant être transporté aux frais du Protectorat est remplacé par le suivant :

CATÉGORIE DE FONCTIONNAIRES	CHEF de famille (1)	AUTRES agents
	Francs	Francs
Groupe I	6.000	3.000
— II	5.000	2.000
— III	4.000	1.500
— IV	2.500	1.000

Lire :

« Article 9. — Le tableau figurant à l'article 9 et fixant le poids maximum du mobilier pouvant être transporté aux frais du Protectorat est remplacé par le suivant :

CATÉGORIE DE FONCTIONNAIRES	CHEF de famille (*)	AUTRES agents
	Kilogrammes	Kilogrammes
Groupe I	6.000	3.000
— II	5.000	2.000
— III	4.000	1.500
— IV	2.500	1.000

(*) Sont considérés comme chefs de famille : les agents mariés, veufs avec enfants, séparés judiciairement avec enfants à leur garde, ayant des enfants naturels légalement reconnus ou vivant habituellement avec leur mère veuve, lorsque celle-ci n'a pas d'autre enfant majeur.

TEXTES PARTICULIERS

DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Arrêté résidentiel du 29 août 1950 complétant les arrêtés résidentiels des 18 décembre 1948 et 26 mars 1949 fixant les nouveaux traitements du personnel des services actifs de la police générale.

LE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, DÉLÉGUÉ

A LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE,

Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté résidentiel du 10 août 1946 relatif à l'organisation de la direction des services de sécurité publique ;

Vu l'arrêté résidentiel du 10 août 1946 portant organisation du personnel des services actifs de la police générale ;

Vu l'arrêté résidentiel du 1^{er} octobre 1946 fixant les traitements du personnel des services actifs de la police générale ;

Vu l'arrêté résidentiel du 21 novembre 1946 relatif aux indemnités du personnel des services actifs de la police générale ;

Vu l'arrêté résidentiel du 10 novembre 1948 relatif au statut spécial des personnels de police ;

Vu l'arrêté résidentiel du 10 novembre 1948 portant classement hiérarchique de certains grades et emplois, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 15 décembre 1948 fixant les conditions dans lesquelles sera majorée, en 1948, la rétribution des agents des cadres généraux mixtes au titre du reclassement de la fonction publique ;

Vu l'arrêté viziriel du 7 mars 1949 fixant les conditions générales dans lesquelles sera attribuée, en 1949, aux agents des cadres généraux mixtes, une nouvelle majoration de traitement au titre du reclassement de la fonction publique, et notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté résidentiel du 18 décembre 1948 fixant les nouveaux traitements et indemnités du personnel des services actifs de la police générale ;

Vu l'arrêté résidentiel du 26 mars 1949 fixant les nouveaux traitements du personnel des services actifs de la police générale, à compter du 1^{er} janvier 1949 ;

Après s'être assuré de l'adhésion de la commission interministérielle des traitements et indemnités,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Les traitements de base et les classes ou échelons afférents aux emplois énumérés ci-après sont fixés ainsi qu'il suit :

EMPLOIS	GRADES OU ECHELONS	TRAITEMENT de base 1945	INDICES	NOUVEAUX traitements au 1 ^{er} janvier 1948	NOUVEAUX traitements au 1 ^{er} janvier 1949	
Contrôleur général	1 ^{re} classe	Francs	675 650	Francs	Francs	
		210.000		657.000 (1)	804.000 (1)	
	2 ^e classe	195.000	Après 2 ans. { 625 600	615.000 (1)	745.000 (1)	
				603.000	721.000	
				Avant 2 ans. { 575 550	591.000 (1)	697.000 (1)
					579.000	673.000

(1) Les contrôleurs généraux percevront provisoirement, suivant l'échelon dans lequel ils sont rangés, les nouveaux traitements correspondant aux indices 650, 600 et 550. Les conditions d'attribution des traitements correspondant, pour les mêmes échelons, aux indices 675, 625 et 575 seront précisées ultérieurement.

Rabat, le 29 août 1950.

J. DE BLESSON.

Arrêté résidentiel du 29 août 1950 complétant l'arrêté résidentiel du 17 avril 1950 fixant les traitements applicables, à compter des 1^{er} janvier et 1^{er} juillet 1950, au personnel des cadres généraux de la direction des services de sécurité publique.

LE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, DÉLÉGUÉ
A LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté résidentiel du 10 novembre 1948 portant classement hiérarchique de certains grades et emplois, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu l'arrêté résidentiel du 29 août 1950 complétant les arrêtés résidentiels des 18 décembre 1948 et 26 mars 1949 fixant les nouveaux traitements du personnel des services actifs de la police générale ;

Vu l'arrêté viziriel du 1^{er} avril 1950 instituant pour 1950 de nouvelles majorations en faveur des agents des cadres mixtes au titre du reclassement de la fonction publique ;

Vu l'arrêté résidentiel du 17 avril 1950 fixant les traitements applicables, à compter des 1^{er} janvier et 1^{er} juillet 1950, au personnel des cadres généraux de la direction des services de sécurité publique ;

Sur la proposition du secrétaire général du Protectorat, après avis du directeur des finances et s'être assuré de l'adhésion de la commission interministérielle des traitements et indemnités,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Le tableau annexé à l'arrêté résidentiel susvisé du 17 avril 1950, est complété comme suit :

EMPLOIS, GRADES, CLASSES et échelons	INDICES	TRAITEMENTS de base 1949	TRAITEMENTS annuels de base à compter du 1 ^{er} janv. 1950	TRAITEMENTS annuels de base à compter du 1 ^{er} juil. 1950
Contrôleur général :		Francs	Francs	Francs
Echelon exceptionnel (1)	675	804.000	883.000	963.000
1 ^{re} classe	650	780.000	852.000	925.000
2 ^e classe :				
Après 2 ans	600	721.000	782.000	844.000
Avant 2 ans	550	673.000	721.000	770.000

(1) Les conditions d'accès à cet échelon seront fixées ultérieurement.

Rabat, le 29 août 1950.

J. DE BLESSON.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Arrêté viziriel du 17 août 1950 (3 kaada 1369) abrogeant, en ce qui concerne le cadre des sous-ingénieurs, l'arrêté viziriel du 1^{er} août 1949 (6 chaoual 1368) relatif au classement des emplois présentant un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles (catégorie B).

LE GRAND VIZIR,

Vu l'arrêté viziriel du 1^{er} août 1949 (6 chaoual 1368) complétant l'arrêté viziriel du 22 janvier 1937 (9 kaada 1355) portant classement des emplois présentant un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles ;

Sur la proposition du directeur des travaux publics et l'avis conforme du directeur des finances et du secrétaire général du Protectorat,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'arrêté viziriel susvisé du 1^{er} août 1949 (6 chaoual 1368) est abrogé en ce qui concerne le cadre des sous-ingénieurs.

ART. 2. — Les dispositions du présent arrêté viziriel auront effet à compter du 1^{er} juillet 1949.

Fait à Rabat, le 3 kaada 1369 (17 août 1950).

Le naïb du Grand Vizir,

AHMED EL-HASNAOUI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 18 août 1950.

Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,

J. DE BLESSON.

**DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE
ET DES FORÊTS**

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 23 août 1950 ouvrant un concours pour le recrutement d'un préparateur de laboratoire au service de la recherche agronomique et de l'expérimentation agricole.

**LE DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE
ET DES FORÊTS,**

Vu l'arrêté viziriel du 20 décembre 1946 portant organisation du personnel des cadres techniques de l'agriculture, de l'horticulture, de la défense des végétaux et des laboratoires de chimie agricole et industrielle ;

Vu l'arrêté directeur du 26 mars 1947 portant réglementation des concours pour les emplois de chimiste et de préparateur des laboratoires de chimie agricole et industrielle, tel qu'il a été modifié par l'arrêté directeur du 20 avril 1949 ;

Vu le dahir du 11 octobre 1947 sur les emplois réservés dans les cadres généraux des administrations publiques,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour le recrutement d'un préparateur de laboratoire au service de la recherche agronomique et de l'expérimentation agricole s'ouvrira les 15 novembre 1950 et jours suivants, simultanément, à Rabat, Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux et Alger.

ART. 2. — Cet emploi est réservé aux bénéficiaires du dahir du 11 octobre 1947 sur les emplois réservés dans les cadres généraux des administrations publiques (anciens combattants), dans les conditions prévues par l'instruction résidentielle n° 39/S.P., du 30 décembre 1947.

Cependant, si les résultats du concours laissent cet emploi disponible, il pourra être attribué à un autre candidat classé en rang utile.

ART. 3. — Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives, devront parvenir à la direction de l'agriculture, du commerce et des forêts (service de la recherche agronomique et de l'expérimentation agricole), à Rabat, le 14 octobre 1950, dernier délai.

Rabat, le 23 août 1950.

*Pour le directeur de l'agriculture,
du commerce et des forêts,
Le directeur délégué,*

FÉLICI.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Création d'emplois.

Par arrêté du secrétaire général du Protectorat du 18 août 1950, il est créé au cabinet diplomatique (chap. 11, art. 1^{er}), à compter du 1^{er} janvier 1950, un emploi de commis titulaire, par transformation d'un emploi d'agent auxiliaire.

Par arrêté du secrétaire général du Protectorat du 21 août 1950, il est créé à compter du 1^{er} juillet 1950, au secrétariat général du Protectorat (chap. 20), par transformation de quatre emplois d'auxiliaire, quatre emplois de titulaire ci-après désignés :

Service du personnel.

Un emploi de commis ;

Un emploi de sténodactylographe.

Service de l'administration générale.

Un emploi de sténodactylographe.

Service central des statistiques.

Un emploi de commis.

Nominations et promotions.

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PROTECTORAT.

Par arrêté résidentiel du 8 août 1950, les administrateurs civils du secrétariat d'Etat aux finances (affaires économiques) désignés ci-après, en service au Maroc, classés pour ordre dans la hiérarchie d'administration centrale prévue par l'arrêté résidentiel du 10 novembre 1948, bénéficient dans cette hiérarchie des avancements de classe ci-après :

M. Rol Paul, sous-chef de bureau de 2^e classe, est nommé sous-chef de bureau de 1^{re} classe du 1^{er} février 1947 ;

M. Caze André, sous-chef de bureau de 3^e classe, est nommé sous-chef de bureau de 2^e classe du 27 avril 1948 ;

M. Coustillac Jean, sous-chef de bureau de 4^e classe, est nommé sous-chef de bureau de 3^e classe du 11 juillet 1949.

M. Moussus Robert, secrétaire archiviste à l'Office du Maroc à Paris, est assimilé à un secrétaire d'administration de 1^{re} classe (2^e échelon) du 1^{er} janvier 1949 et, après reclassement, à un secrétaire d'administration principal, 2^e échelon, à la même date, avec 1 an 7 mois 15 jours d'ancienneté, et à un secrétaire d'administration principal, 3^e échelon du 1^{er} juin 1950. (Arrêté viziriel du 31 juillet 1950, modifiant l'arrêté viziriel du 14 septembre 1949.)

Est nommé secrétaire d'administration de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} janvier 1950 et reclassé au même grade, à la même date, avec ancienneté du 20 décembre 1948 (bonification pour services militaires : 1 an 10 jours) : M. Raynaud Jean, agent à contrat de la direction de l'agriculture, du commerce et des forêts. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 1^{er} août 1950.)

Est nommé secrétaire d'administration stagiaire du 1^{er} juillet 1950 : M. Driss ben Haj Abbès Hassar, commis-interprète de 3^e classe de la direction de l'intérieur, breveté de l'école marocaine d'administration. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 27 juillet 1950.)

* * *

JUSTICE FRANÇAISE.

Est nommée commis stagiaire du 1^{er} juillet 1950 : M^{lle} Guyot Geneviève, capacitaire en droit, dactylographe temporaire.

Est acceptée, à compter du 1^{er} septembre 1950, la démission de son emploi de M. Aguéra Joseph, commis de 3^e classe.

(Arrêtés du premier président de la cour d'appel du 1^{er} août 1950.)

Est reclassé commis de 1^{re} classe du 1^{er} octobre 1947 : M. Bouquet André, commis de 2^e classe.

Sont titularisés commis de 3^e classe du 1^{er} juillet 1950 et reclassés au même grade :

Du 20 septembre 1949 (bonification pour services militaires : 9 mois 11 jours) : M. Rivière Pierre ;

Du 13 juin 1949, avec ancienneté du 16 février 1948 (bonification pour services militaires : 28 mois 3 jours) : M. Léonetti César.

Sont promus du 1^{er} septembre 1950 :

Secrétaires-greffiers en chef hors classe (3^e échelon) : MM. Legé Georges et Tapon André, secrétaires-greffiers en chef hors classe (2^e échelon) ;

Secrétaires-greffiers de 4^e classe : MM. Rech Aimé et Fourcade Henri, secrétaires-greffiers de 5^e classe ;

Secrétaire-greffier adjoint de 1^{re} classe (après 2 ans) : M. Méti-
vier Gaston, secrétaire-greffier adjoint de 1^{re} classe ;

Secrétaires-greffiers adjoints de 3^e classe : MM. Casabianca
Augustin et Faye Régis, secrétaires-greffiers adjoints de 4^e classe ;

Commis principal de classe exceptionnelle (avant 3 ans) :
M^{lle} Ferrié Ghyslaine, commis principal hors classe ;

Commis principal de 3^e classe : M. Piot Édouard, commis de
1^{re} classe.

Est nommé *commis stagiaire* du 1^{er} août 1950 : M. Etesse Jack,
capacitaire en droit.

(Arrêtés du premier président de la cour d'appel des 19 juin,
11. 27 et 28 juillet 1950.)

Sont reclassés du 1^{er} janvier 1950, en application de l'arrêté
viziriel du 24 avril 1950 :

Commis principaux de classe exceptionnelle (indice 240) :

Avec ancienneté du 1^{er} août 1942 : M. Adam Julien ;

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1945 : M^{me} Roland Marie ;

Avec ancienneté du 1^{er} juillet 1945 : M. Finidori Paul ;

Avec ancienneté du 1^{er} août 1945 : M^{lles} Grondona Charlotte et
Antona Lynda ; M^{me} Salières Adrienne ;

Avec ancienneté du 1^{er} septembre 1948 : M. Quesnel Eugène ;

Avec ancienneté du 1^{er} mai 1949 : M. Cano René ;

Avec ancienneté du 10 octobre 1949 : M. Lambourg Marceau,
commis principaux de classe exceptionnelle, 2^e échelon
(indice 240) ;

*Commis principaux de classe exceptionnelle, échelon après 3 ans
(indice 230)* :

Avec ancienneté du 1^{er} juin 1947 : M^{me} Miche Jeanne, commis
principal de classe exceptionnelle, 2^e échelon, indice 240 du 1^{er} juin
1950 ;

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1948 : M^{me} Boutin Renée ;

Avec ancienneté du 1^{er} octobre 1948 : M^{lle} Perrette Yvonne ;

Avec ancienneté du 1^{er} février 1949 : M^{lle} Canovas Juliette ;

Avec ancienneté du 1^{er} avril 1949 : M^{mes} Boutinet Georgette et
Wagner Germaine ;

Avec ancienneté du 1^{er} juin 1949 : M^{me} Graziani Anna ;

Avec ancienneté du 1^{er} juillet 1949 : M. Mokhefi Abdelkadèr,
commis principaux de classe exceptionnelle, 1^{er} échelon
(indice 230).

(Arrêté du premier président de la cour d'appel du 29 juil-
let 1950.)

* * *

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

Sont promus du 1^{er} septembre 1950 :

Adjoint de contrôle principal de 1^{re} classe : M. Gueuret Georges,
adjoint de contrôle principal de 2^e classe ;

Adjoint de contrôle de 2^e classe : M. Richard Alfred, adjoint de
contrôle de 3^e classe.

(Arrêté résidentiel du 9 août 1950.)

Sont promus dans le cadre des agents publics en fonction dans
les municipalités :

1^{re} catégorie :

7^e échelon du 1^{er} juillet 1950 : M. Beluet Jean-Baptiste ;

6^e échelon du 1^{er} avril 1950 : M. Grieu Fernand ;

5^e échelon du 1^{er} janvier 1950 : M. Fuentès Georges ;

2^e catégorie :

9^e échelon du 1^{er} janvier 1950 : M. Burg Victor ;

8^e échelon du 1^{er} juillet 1950 : M. Véra Marius ;

7^e échelon :

Du 1^{er} août 1950 : M. Fiorini Ange ;

Du 1^{er} novembre 1949 : M. Loffredo Nicolas ;

6^e échelon :

Du 1^{er} mai 1949 : M. Martin Alexis ;

Du 1^{er} août 1950 : M. Escolano Ignace ;

Du 1^{er} septembre 1950 : M. Favre René ;

Du 1^{er} juin 1950 : M. Janin Maxime ;

Du 1^{er} janvier 1950 : M. Impagliazzo Antoine ;

2^e échelon du 1^{er} juin 1950 : M. Consigney André ;

3^e catégorie :

9^e échelon :

Du 1^{er} juin 1949 : M. Diez Pierre ;

Du 1^{er} avril 1950 : M. Meyer Lucien ;

Du 1^{er} mars 1950 : M. Provansal Ernest ;

8^e échelon :

Du 1^{er} mai 1949 : M. Platcro Eugène ;

Du 1^{er} janvier 1950 : M. Bigot Jean ;

7^e échelon :

Du 1^{er} avril 1949 : M. Bianchi Adolphe ;

Du 1^{er} mars 1949 : M. Pérez Lucien ;

Du 1^{er} juin 1950 : M. Lebreton André ;

Du 1^{er} avril 1950 : M. Parra Baltazar ;

Du 1^{er} septembre 1950 : M. Poudou Félix ;

6^e échelon :

Du 1^{er} août 1949 : M. Clauzel Pierre ;

Du 1^{er} novembre 1949 : M. Incsla Jean ;

Du 1^{er} juillet 1949 : M. Lèbie Fernand ;

Du 1^{er} février 1949 : M. Raimbault Louis ;

Du 1^{er} mars 1950 : M. Chiarisoli Paul ;

Du 1^{er} septembre 1950 : M. Garcia François ;

Du 1^{er} mars 1950 : MM. Jares Gaspard et Mernine Saïd ben Amar ;

5^e échelon :

Du 1^{er} juillet 1949 : M. Bellon Antoine ;

Du 1^{er} juin 1949 : M. Berger Léon ;

Du 1^{er} mai 1949 : M. Bezot Juste ;

Du 1^{er} septembre 1949 : MM. Mazella Vincent et Loggia Jules ;

Du 1^{er} novembre 1949 : M. Navarro Ginès ;

Du 1^{er} avril 1950 : MM. Amiot Marcel et Fontaine Henri ;

Du 1^{er} mai 1950 : M. Garcia François-Salvador ;

Du 1^{er} août 1950 : M. Martinez René ;

Du 1^{er} avril 1950 : M. Médina Jean ;

Du 1^{er} août 1950 : MM. Nony Jean et Nicolas René ;

Du 1^{er} septembre 1950 : M. Sanchez François ;

4^e échelon :

Du 1^{er} juin 1950 : M. Morenò Manuel ;

Du 1^{er} avril 1950 : M. Vernhet Louis ;

3^e échelon :

Du 1^{er} janvier 1949 : M. Bentéo Salvador ;

Du 1^{er} novembre 1949 : MM. Estévan José et Hahn Jean ;

Du 1^{er} avril 1950 : M. Carrères Vincent ;

Du 1^{er} juin 1950 : M. Garron Roger ;

Du 1^{er} août 1950 : M. Navarro Marcel ;

Du 1^{er} juillet 1950 : M. Plas François ;

Du 1^{er} août 1950 : M. Ringenbach Fridolin ;

Du 1^{er} mai 1950 : M. Trébiér Paul ;

Du 1^{er} juin 1950 : M. Zapata Antoine ;

2^e échelon du 1^{er} avril 1950 : M. Pérez Joseph ;

4^e catégorie :**8^e échelon :**Du 1^{er} août 1949 : M. Ayache Israël ;Du 1^{er} avril 1950 : M. Poirrée Maurice ;4^e échelon du 1^{er} février 1950 : M. Molinari Antoine ;3^e échelon du 1^{er} mars 1950 : M. Prats Erminio ;2^e échelon du 1^{er} septembre 1950 : MM. Barros Fernand et Julia Joseph.

(Arrêté directorial du 3 août 1950.)

Sont titularisés et reclassés :

Commis de 3^e classe du 1^{er} juillet 1950 :

Avec ancienneté du 21 juillet 1949 (bonification pour services militaires : 11 mois 9 jours) : M. Guillemot Émile ;

Avec ancienneté du 4 juillet 1949 (bonification pour services militaires : 11 mois 26 jours) : M. Tintant Charles,

commis stagiaires.

(Arrêtés directoriaux des 27 et 28 juillet 1950.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.Sont titularisés et nommés du 1^{er} janvier 1945 :**Municipalité de Mazagan :**

Sous-agent public de 3^e catégorie, stagiaire au 1^{er} échelon (gardien), avec ancienneté du 1^{er} octobre 1941, titulaire au 1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1946 ; 3^e échelon du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 14 octobre 1945 (bonification pour services militaires : 5 ans 11 mois 17 jours), et 4^e échelon du 1^{er} mars 1949 : M. Hamou ben Hamadi.

Municipalité de Port-Lyautey :

Sous-agent public de 3^e catégorie, stagiaire au 1^{er} échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 1^{er} avril 1941, titulaire au 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1946 et 2^e échelon du 1^{er} juin 1949 : M. Moktar ben Bouchaïb ben Tounsi.

Municipalité d'Ouezzane :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, stagiaire au 1^{er} échelon (aide-collecteur), avec ancienneté du 16 décembre 1941, titulaire au 1^{er} échelon du 16 décembre 1946 et 2^e échelon du 1^{er} mai 1948 (bonification pour services militaires : 1 an 3 mois 16 jours) : M. Tahar ben Kacem ben Kaddouche.

Sont titularisés et nommés du 1^{er} janvier 1945 :**Municipalité de Rabat :**

Sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 1^{er} septembre 1943, et 6^e échelon du 1^{er} novembre 1946 : M. Ali ben Mohamed ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon (gardien), avec ancienneté du 1^{er} mars 1943, 6^e échelon du 1^{er} novembre 1945 et 7^e échelon du 1^{er} juillet 1948 : M. Mohamed ben Mehdi ben el Djillali ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon (aide-infirmier), avec ancienneté du 1^{er} septembre 1944, et 6^e échelon du 1^{er} mai 1947 : M. Ahmed ben Mohamed ben Ali Agouran ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon (aide-infirmier), avec ancienneté du 1^{er} novembre 1942, 7^e échelon du 1^{er} juillet 1945, et 8^e échelon du 1^{er} mars 1948 : M. Lahsen ben Mohamed ben Haj Abdesselam Mezzour ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon (aide-infirmier), avec ancienneté du 1^{er} juillet 1943, 7^e échelon du 1^{er} septembre 1946 et 8^e échelon du 1^{er} novembre 1949 : M. Moulay Djillali ben Moulay M'Hamed ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 1^{er} février 1944, 7^e échelon du 1^{er} août 1946 et 8^e échelon du 1^{er} février 1949 : M. Boubkèr ben Embarek ben Mohamed ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 1^{er} janvier 1943, 5^e échelon du 1^{er} novembre 1945 et 6^e échelon du 1^{er} septembre 1948 : M. Bouchaïb ben Larbi ben Bidaoui ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon (manœuvre spécialisée), 7^e échelon du 1^{er} juillet 1947 et 8^e échelon du 1^{er} janvier 1950 : M. Radi ben Mohamed ben Sakkou ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 1^{er} novembre 1944, et 6^e échelon du 1^{er} mars 1948 : M. Mohamed ben Abdallah ben Tahar ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 5^e échelon (caporal de chantier), avec ancienneté du 1^{er} septembre 1944, 6^e échelon du 1^{er} mai 1947 et 7^e échelon du 1^{er} janvier 1950 : M. Mohamed ben M'Bark Saharaoui ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 1^{er} septembre 1944, et 6^e échelon du 1^{er} novembre 1947 : M. Abdelkader ben Mohamed ben Kaddour.

Municipalité d'Ouezzane :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 1^{er} échelon (aide-collecteur), avec ancienneté du 1^{er} novembre 1944, 2^e échelon du 1^{er} juillet 1947 et 3^e échelon du 1^{er} janvier 1950 (bonification pour services militaires de guerre : 2 mois 4 jours) : M. Maati ben Mohamed ben X...

Sont titularisés et nommés du 1^{er} janvier 1946 :**Municipalité de Marrakech :**

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 4^e échelon (maalem marocain), avec ancienneté du 1^{er} janvier 1944, 5^e échelon du 1^{er} novembre 1946 et 6^e échelon du 1^{er} septembre 1949 : M. Mohamed ben Haj M'Hamed.

Municipalité de Rabat :

Sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon (manœuvre spécialisée), avec ancienneté du 1^{er} juillet 1944, 5^e échelon du 1^{er} mars 1947 et 6^e échelon du 1^{er} novembre 1949 : M. El Arbi ben Larbi ben el Houssaine ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon (conducteur de véhicule hippomobile), avec ancienneté du 1^{er} juin 1945, et 6^e échelon du 1^{er} décembre 1947 : M. El Houssaine ben Tahar ben Brick.

Sont titularisés et nommés du 1^{er} janvier 1947 :**Municipalité de Casablanca :**

Sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon (porte-mire), avec ancienneté du 1^{er} janvier 1946, et 5^e échelon du 1^{er} septembre 1948 : M. Mohamed ben Abdelkader ben Ahmed ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon (manœuvre spécialisée), avec ancienneté du 1^{er} janvier 1946, et 5^e échelon du 1^{er} novembre 1948 : M. Fatah ben Belkeïr el Faradji ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon (manœuvre spécialisée), avec ancienneté du 1^{er} janvier 1946, et 5^e échelon du 1^{er} mars 1949 : M. Ali ben Abdallah ben Lahssen.

(Arrêtés directoriaux du 22 août 1950.)

* * *

DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Sont nommés, après concours :

Inspecteur de sûreté hors classe du 1^{er} juillet 1950 : M. Timois Yvon, gardien de la paix hors classe ;

Inspecteurs de sûreté de 1^{re} classe :Du 1^{er} juin 1950 : M. Helme Marcel ;Du 1^{er} juillet 1950 : MM. Sanchez Jean-Émile et Wolf Joseph,gardiens de la paix de 1^{re} classe ;Inspecteurs de sûreté de 3^e classe :Du 1^{er} juin 1950 : MM. Bigorgne Paul, Darhe Armand, Gianorsi Louis et Pérati Raymond ;

Du 1^{er} juillet 1950 : MM. Faquet-Latapie Bernard, Frostin Eugène, Dehaive Pierre et Vitrouil Michel ;

Du 1^{er} août 1950 : M. Delcu Roger, gardiens de la paix de 2^e et 3^e classe ;

Inspecteurs de sûreté stagiaires :

Du 1^{er} juin 1950 : MM. Ayrinnac Pierre, Cokelaer Lucien, Farre Raymond, Gallon Michel, Martínez Roger, Pascuito Honoré, Péguesse Jean, Poirier Jean, Pujol Raymond, Signour Louis et Simonetti Étienne ;

Du 1^{er} juillet 1950 : MM. Boucho Joseph, Bourgeat Stanislas, Plantade Émile, Rabot Roger, Rossignol Jean et Soulier André, gardiens de la paix et agents spéciaux expéditionnaires stagiaires.

Sont recrutés, après concours, en qualité de :

Inspecteurs de sûreté stagiaires :

Du 1^{er} juin 1950 : M. Cailliau Jean, Giraud Laurent, Glat Anselme, Mazet Léon et Rouanet Joseph ;

Du 1^{er} juillet 1950 : MM. Parras Lucien, Ricard Francis et Sillon René.

Sont nommés *gardiens de la paix stagiaires* :

Du 1^{er} février 1950, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1950 : M. Lemonnier André ;

Du 1^{er} juin 1950 :

Avec ancienneté du 16 avril 1950 : MM. Lignon Marc et Singer Léon ;

Avec ancienneté du 1^{er} mai 1950 : MM. Achilli Roger et Soubrin Jean ;

Avec ancienneté du 16 mai 1950 : M. Tolza Laurent, gardiens de la paix auxiliaires.

Sont titularisés et reclassés :

Gardien de la paix de 1^{re} classe du 1^{er} avril 1949, avec ancienneté du 3 juin 1947 (bonification pour services militaires : 68 mois 29 jours) M. Gimenez Albert ;

Gardiens de la paix de 2^e classe :

Du 1^{er} juin 1949, avec ancienneté du 12 août 1947 (bonification pour services militaires : 44 mois 19 jours) : M. Ferrandi Joseph ;

Du 1^{er} juillet 1949, avec ancienneté du 14 avril 1948 (bonification pour services militaires : 37 mois 2 jours) : M. Brocard Jean ;

Gardiens de la paix de 3^e classe :

Du 1^{er} juin 1949, avec ancienneté du 22 octobre 1947 (bonification pour services militaires : 17 mois 25 jours) : M. Chable Jacques ;

Du 14 août 1949, avec ancienneté du 14 août 1948 (bonification pour services militaires : 8 mois 17 jours) : M. Lovichi Pierre ;

Du 21 octobre 1949, avec ancienneté du 21 octobre 1948 (bonification pour services militaires : 5 mois 26 jours) : M. Delaporte Louis ;

Du 1^{er} juin 1950, avec ancienneté du 1^{er} juin 1949 : M. Chevalier Maurice ;

Du 1^{er} juillet 1950, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1949 : M. Leclère Jack, gardiens de la paix stagiaires.

Sont incorporées dans le cadre des dames employées et dames dactylographes en qualité de :

Dames employées de 7^e classe du 1^{er} janvier 1948 :

Avec ancienneté du 6 juin 1946 : M^{me} Maffray Henriette, dame employée temporaire ;

Avec ancienneté du 16 juin 1946 : M^{me} Molin Yvonne, dame dactylographe temporaire ;

Dame dactylographe de 7^e classe du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} août 1946 : M^{me} Labé Renée, dame dactylographe temporaire.

(Arrêtés directoriaux des 17 février, 30 mars, 25 et 27 avril, 12 et 13 juin, 17 et 20 juillet 1950.)

Sont nommés :

Inspecteurs sous-chefs hors classe (2^e échelon) :

Du 1^{er} mars 1950 : M. Felter Henri ;

Du 1^{er} avril 1950 : MM. Poinot Adrien, Longis Paul et Ferrando Joseph ;

Du 1^{er} mai 1950 : M. Cloiseau Robert ;

Du 1^{er} août 1950 : M. Amoros Antoine ;

Du 1^{er} septembre 1950 : M. Tissot Julien, inspecteurs sous-chefs hors classe (1^{er} échelon) ;

Inspecteurs sous-chefs hors classe (1^{er} échelon) :

Du 1^{er} janvier 1950 : MM. Botella Joseph, Costesèque Louis, Rochel Paul, Teronnès Lucien et Tissandier Jean ;

Du 1^{er} février 1950 : MM. Lejeune Robert, Leroux Yves, Martin de Morstel Robert, Riquelme Pierre et Senegas Jules ;

Du 1^{er} avril 1950 : M. Amieux Paul ;

Du 1^{er} juillet 1950 : MM. Léon Raphaël et Ortéga Antoine ;

Du 1^{er} septembre 1950 : M. Margot Antoine, inspecteurs sous-chefs ;

Inspecteurs de sûreté hors classe :

Du 1^{er} janvier 1950 : MM. Faccendini Antoine, Gouget Roland et Regnault Jacques ;

Du 1^{er} février 1950 : MM. Traversat André, Soler Gabriel, Valette Paul, Desloges Pierre, Chéca François, Ferrandi Joseph, Autard Gilbert, Bartoli Georges, Gagnaire Gustave et Martinez Antoine ;

Du 1^{er} mars 1950 : MM. Payre Paul, Chioselli Charles, Arsicot Alban, Bodelle Florent, Garcia Antoine, Verjus René, Beziade René, Doucet Raymond, Bailly Jean et Del Aguila Firmin ;

Du 1^{er} avril 1950 : MM. Nouailles André, Clouturier Georges, Forgeron Roger, Ramos Ernest, Natali Vincent, Brotons François et Briand Louis ;

Du 1^{er} mai 1950 : M. Bertrand Marcel ;

Du 1^{er} août 1950 : M. Rousseau Jean ;

Du 1^{er} septembre 1950 : MM. Lopez Michel et Viennet André, inspecteurs de sûreté de 1^{re} classe ;

Inspecteurs de sûreté de 1^{re} classe :

Du 1^{er} février 1950 : MM. Deiss Joseph, Filippi Guillaume, Sinibaldi Antoine, Trojani Jean et Ferdani Pierre ;

Du 1^{er} mars 1950 : MM. Campet Jean, Tarraga Gustave, Douarache André, Torrès Manuel, Sallares Jean et Potier Paul ;

Du 1^{er} avril 1950 : MM. Kerbrat Julien et Jacquin Gilbert ;

Du 1^{er} mai 1950 : M. Vic André ;

Du 1^{er} juin 1950 : M. Scaglia Antoine ;

Du 1^{er} juillet 1950 : MM. Boulad Philippe, Remaury Raymond et Jeanmaire Pierre ;

Du 1^{er} août 1950 : M. Maratray Armand, inspecteurs de sûreté de 2^e classe ;

Inspecteurs de sûreté de 2^e classe :

Du 1^{er} juin 1950 : M. Lastenet Robert ;

Du 1^{er} mars 1950 : MM. Roche René et Verne Jean-Baptiste ;

Du 1^{er} avril 1950 : MM. Meyère Jacques et Coignet René ;

Du 1^{er} mai 1950 : M. Cailleau Roland ;

Du 1^{er} juillet 1950 : M. Boillot Gilbert,

inspecteurs de sûreté de 3^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 2 août 1950.)

Sont promus :

Inspecteurs sous-chefs :

Du 1^{er} mars 1950 : M. Belkeur ben el Ayachi ben Abdelali ;

Du 1^{er} avril 1950 : MM. Noémie René et Paccioni Jean ;

Du 1^{er} septembre 1950 : M. Reveille Maurice, inspecteurs de sûreté hors classe ;

Inspecteur de sûreté hors classe du 1^{er} mars 1950 : M. Kassem ben Mohamed ben Djelloul, gardien de la paix hors classe ;

Inspecteur de sûreté de 1^{re} classe du 1^{er} mars 1950 : M. Mohammed ben Brahim ben Lahcèn, gardien de la paix de classe exceptionnelle ;

Brigadiers de police de 2^e classe :

Du 1^{er} février 1950 : M. Chassagnon Lucien ;

Du 1^{er} avril 1950 : MM. Cassagnol Léonce et Cianfarani Charles ;

Du 1^{er} juin 1950 : MM. Gil Antoine et Forest-Dodelin Marcel, sous-brigadiers de police ;

Sous-brigadiers de police :

Du 1^{er} janvier 1950 : MM. Karrous ben Haddou ben Mohamed, Mohamed ben Smaïl ben Ali et Abdallah ben Houcine ben Ali ;

Du 1^{er} mars 1950 : MM. Mimoun ben Ahmed ben Ali, Belaïd ben Ahmed ben Tahar et Ahmed ben Bouchaïb ben Haj Mohammed Doukkali ;

Du 1^{er} avril 1950 : MM. Dejon Francis et Haffner Léon ;

Du 1^{er} mai 1950 : M. Boucif bel Haj Bouazza ;

Du 1^{er} juin 1950 : MM. Mariani Marcel et Dugouchet Ernest ;

Du 1^{er} août 1950 : M. Faillères André, gardiens de la paix de 1^{re} et 2^e classes, de classe exceptionnelle et hors classe.

Sont nommés :

Secrétaire principal de 2^e classe (après 8 ans) du 1^{er} juillet 1950 : M. Alamel Raoul, secrétaire de police hors classe (2^e échelon) ;

Secrétaires de police hors classe (1^{er} échelon) :

Du 1^{er} janvier 1950 : MM. Driss ben el Hassane ben Haj Abdesslem et El Mostefa ben Abdallah ben Mohamed, secrétaires de police de 1^{re} classe ;

Du 1^{er} septembre 1950 : M. Devaud Pierre, secrétaire de police de classe exceptionnelle.

Sont nommées :

Dames dactylographes de 2^e classe :

Du 1^{er} octobre 1950 : M^{me} Sarda Jeanne ;

Du 1^{er} décembre 1950 : M^{me} Visserot Julie, dames dactylographes de 3^e classe ;

Dame employée de 4^e classe du 1^{er} août 1950 : M^{me} Hager Suzanne, dame employée de 5^e classe ;

Dames dactylographes auxiliaires de 6^e classe, 5^e catégorie :

Du 1^{er} avril 1950 : M^{me} Claudin Paule ;

Du 1^{er} mai 1950 : M^{me} Bourget Marie, dames dactylographes auxiliaires de 7^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 29 juillet 1950.)

Sont nommés :

Inspecteurs principaux hors classe :

Du 1^{er} janvier 1950 : MM. Moktar ben Abdesslem, M'Ahmed ben Djemouri ben Bouali, Mohamed el Keurtiould Cheik et Loulidi Abdeljelil ben Sellam ;

Du 1^{er} mars 1950 : M. El Hadj Sahiliould Abdelkadèr, inspecteurs principaux de 1^{re} classe ;

Inspecteur sous-chef hors classe, 2^e échelon du 1^{er} juillet 1950 : M. Abdallah ben Hamou ben Bouali, inspecteur sous-chef hors classe, 1^{er} échelon ;

Inspecteur sous-chef hors classe, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1950 : M. Mohamed ben Rahal ben Messaoud, inspecteur sous-chef ;

Inspecteurs de police hors classe :

Du 1^{er} janvier 1950 : MM. Mohammed ben el Arbi ben Bouchta et Mohammed ben el Arbi ben Bouchaïb ;

Du 1^{er} mars 1950 : MM. El Arbi ben Bouchaïb ben Mohammed, Mohammed ben el Haouari ben Tahar et Abdesslem ben Mohammed ben Ali ;

Du 1^{er} avril 1950 : MM. Brahim ben el Haj Mohamed Soussi et El Alaoui Hassan ben Mohamed ben el Houssaïne ;

Du 1^{er} mai 1950 : M. Ahmed ben Ahmed ben Elgada ;

Du 1^{er} juin 1950 : MM. Ahmed ben Ali ben el Behraoui et Abdelhami ben Haj Aïssaoui ben Hadj Abdallah ;

Du 1^{er} juillet 1950 : MM. Ahmed ben Brahim ben X... et Benjeloun Abdesslem ;

Du 1^{er} août 1950 : MM. Abdesslem ben Abdelkrim ben Messaoud et El Ayachi ben Mohammed ben el Ayachi ;

Du 1^{er} septembre 1950 : M. Ahmed ben el Arbi ben Mati, inspecteurs de police de 1^{re} classe ;

Inspecteurs de police de 1^{re} classe :

Du 1^{er} janvier 1950 : M. El Arbi ben Boujema ben Mohammed ;

Du 1^{er} février 1950 : M. Harizi Bouazza ben Mohammed ben Bouazza ;

Du 1^{er} avril 1950 : M. Allal ben Saïd ben Allal ;

Du 1^{er} juillet 1950 : M. El Mahi ben Boualem ben Mohammed et Mohammed ben Mohammed ben Mohammed ;

inspecteurs de police de 2^e classe ;

Inspecteurs de police de 2^e classe du 1^{er} janvier 1950 : MM. Abderrahmane ben Mohamed ben Mohamed et Mohamed ben Abdelaziz ben M'Barck, inspecteurs de police de 3^e classe.

Sont recrutés en qualité de gardiens de la paix stagiaires du 16 juin 1950 : MM. Rahhal ben Mohammed ben Aziz, Mohammed ben Iqhasen ben Ali, M'Allal ben Mohammed ben Ali, Mohammed ben el Kbir ben Delhou et Allal ben Tahar ben Mohammed « Serghini ».

(Arrêtés directoriaux des 21, 29 juin et 2 août 1950.)

*
*
*

DIRECTION DES FINANCES.

Sont promus du 1^{er} octobre 1950 :

Percepteur de 1^{re} classe (3^e échelon) : M. Bégou Lucien, percepteur de 1^{re} classe (2^e échelon) ;

Fqih de 2^e classe : M. Abdelaziz Bouazaoui, fqih de 3^e classe ;

Chaouch de 3^e classe : M. Lhabib ben Hadj Ahmed, chaouch de 4^e classe ;

Chaouch de 6^e classe : M. Hamdane ben Mohamed, chaouch de 7^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 5 mai 1950.)

Est reclassé *commis de 2^e classe* de l'enregistrement et du timbre du 1^{er} novembre 1947, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1945, nommé *agent de constatation et d'assiette, 3^e échelon* du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1945, et promu *agent de constatation et d'assiette, 4^e échelon* du 1^{er} mars 1949 : M. Gianni Marc, commis de 3^e classe.

Est nommée *agent de constatation et d'assiette, 2^e échelon* du 1^{er} février 1949, avec ancienneté du 14 janvier 1949 : M^{me} veuve Pulicani Joanne, commis de 3^e classe.

Est nommé, après dispense de stage, *commis de 3^e classe* du 16 décembre 1949 et reclassé *commis de 1^{re} classe* à la même date, avec ancienneté du 19 mai 1948 (bonification pour services militaires : 6 ans 6 mois 26 jours) : M. Goujon René, commis stagiaire.

(Arrêtés directoriaux des 19 juin, 20 juillet et 7 août 1950.)

Sont promus dans le service des impôts directs du 1^{er} septembre 1950 :

Inspecteur central de 2^e catégorie : M. Couleau Julien, inspecteur hors classe ;

Inspecteur de 1^{re} classe (1^{er} échelon) : M. Stutz Fernand, inspecteur de 2^e classe ;

Agent principal de constatation et d'assiette, 3^e échelon : M. Mohamed ben Salem Louriagli, agent principal, 2^e échelon ;

Fqih de 2^e classe : M. Senoussaoui Mohamed, fqih de 3^e classe. (Arrêtés directoriaux du 3 août 1950.)

Est nommé et reclassé *commis de 3^e classe* du 1^{er} juin 1949, avec ancienneté du 21 février 1946 (bonification pour services auxiliaires : 5 ans 3 mois 8 jours), *agent de constatation et d'assiette, 2^e échelon* du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 21 février 1946, et *agent de constatation et d'assiette, 3^e échelon* du 1^{er} septembre 1949 : M. Lalom Jonas, commis stagiaire. (Arrêté directorial du 27 juin 1950.)

Est reclassé, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, *commis de 2^e classe* de l'enregistrement et du timbre du 1^{er} août 1948, avec ancienneté du 13 juin 1948 (bonifications pour services de temporaire : 1 an 5 mois et pour services militaires : 1 an 11 mois et 18 jours), *commis de 1^{re} classe* à la même date, avec la même ancienneté, et nommé *agent de constatation et d'assiette, 4^e échelon* à la même date, avec la même ancienneté : M. Vernet Robert, commis de 3^e classe. (Arrêté directorial du 7 août 1950.)

*
* *

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

Sont nommés, après examen professionnel, du 1^{er} mai 1950 : *Adjoint technique de 3^e classe* : M. Garin Louis, agent technique principal de 3^e classe ;

Adjoint technique de 4^e classe : M. Bailly René, agent technique de 3^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 5 juillet 1950.)

Est nommé, après examen professionnel, *agent technique de 3^e classe* du 1^{er} juin 1950 : M. Mallaroni Antoine, conducteur de chantier de 5^e classe. (Arrêté directorial du 5 juillet 1950.)

Est nommé, après concours, *agent technique de 3^e classe* du 1^{er} juin 1950 : M. Sire François, agent journalier. (Arrêté directorial du 6 juillet 1950.)

Est nommé, après examen professionnel, *conducteur de chantier de 5^e classe* du 1^{er} mai 1950 : M. Letessier Gaston, agent journalier. (Arrêté directorial du 6 juillet 1950.)

Est nommé, après concours, *adjoint technique de 4^e classe* du 1^{er} mai 1950 : M. Guenou Fernand, agent technique de 3^e classe. (Arrêté directorial du 18 juillet 1950.)

Est rayé des cadres de la direction des travaux publics du 1^{er} juillet 1950 : M. Platel Jean, ingénieur subdivisionnaire de classe exceptionnelle (2^e échelon), en service détaché au Maroc. (Arrêté directorial du 28 juillet 1950.)

Est rayé des cadres de la direction des travaux publics du 1^{er} juillet 1950 : M. Boichard Marcel, commis principal de 3^e classe, admis au concours pour l'emploi de commis de l'administration pénitentiaire. (Arrêté directorial du 31 juillet 1950.)

Est rayé des cadres de la direction des travaux publics du 1^{er} juillet 1950 : M. Ambrosini Emile, ingénieur subdivisionnaire de classe exceptionnelle, 2^e échelon, en service détaché au Maroc. (Arrêté directorial du 5 juillet 1950.)

Est nommé par application de l'arrêté viziriel du 11 août 1949, *employé public de 2^e catégorie, 5^e échelon* du 1^{er} janvier 1949, avec ancienneté du 24 août 1948 : M. Lequin Alphonse, caissier principal à la régie des ports marocains. (Arrêté directorial du 24 août 1949.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Sont titularisés et nommés du 1^{er} janvier 1948 :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 4^e échelon (caporal de plus de 20 hommes), avec ancienneté du 3 août 1945 : M. Ouadoudi ben Ahmed ben Haj Mohamed ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 3^e échelon (chef de barcasse de 1^{re} classe), avec ancienneté du 1^{er} juin 1946 : M. Mohamed ben Lahcen Amesguine el Issari ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon (caporal de moins de 20 hommes), avec ancienneté du 1^{er} février 1947 : M. Abdallah ben Moussa.

(Arrêtés directoriaux des 22 février et 1^{er} juin 1950.)

*
* *

DIRECTION DU TRAVAIL ET DES QUESTIONS SOCIALES.

Est nommé *inspecteur du travail hors classe, 2^e échelon* du 1^{er} septembre 1950 : M. Paccalin Gabriel, inspecteur du travail hors classe, 1^{er} échelon. (Arrêté directorial du 22 août 1950.)

*
* *

DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES FORÊTS.

Est reclassé, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, *secrétaire de conservation de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1945, avec ancienneté du 4 novembre 1943, promu *secrétaire de conservation hors classe (1^{er} échelon)* du 1^{er} août 1946, élevé au 2^e échelon de son grade du 1^{er} août 1949 et reclassé *contrôleur de 1^{re} classe* du 1^{er} novembre 1949 : M. Baloffi Louis, secrétaire de conservation de 3^e classe. (Arrêté directorial du 10 juillet 1950.)

Est titularisé *garde de 3^e classe* du 1^{er} avril 1950 et reclassé *garde hors classe* du 1^{er} avril 1949, avec ancienneté du 6 décembre 1947 : M. Magaud Hubert, garde stagiaire des eaux et forêts ;

Est titularisé *garde de 3^e classe* du 1^{er} avril 1950 et reclassé *garde de 1^{re} classe* du 1^{er} décembre 1947, avec ancienneté du 27 août 1947 : M. Néroni Jean, garde stagiaire des eaux et forêts.

(Arrêtés directoriaux du 4 juillet 1950.)

Est reclassé, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945 et de la circulaire n° 11/S.P. du 31 mars 1948, *cavalier de 7^e classe* du 1^{er} février 1948, avec ancienneté du 19 mai 1945, et nommé *cavalier de 6^e classe* du 1^{er} décembre 1948 : M. Mohamed ben Saïd, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts. (Arrêté directorial du 12 juin 1950.)

Sont titularisés et nommés *vétérinaires-inspecteurs de 2^e classe* du 1^{er} août 1950 : MM. Aubert Jean, Maître Jacques et Rocq Henri, vétérinaires-inspecteurs stagiaires. (Arrêtés directoriaux du 31 juillet 1950.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Est titularisé et nommé *sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon* du 1^{er} janvier 1949, avec ancienneté du 23 novembre 1948 : M. Abdesslem ben el Houssine, agent temporaire des eaux et forêts. (Arrêté directorial du 8 juin 1950.)

M. Deville Jean, garde stagiaire des eaux et forêts, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres du 9 août 1950. (Arrêté directeur du 3 août 1950.)

Est titularisé et nommé *infirmier-vétérinaire hors classe* du 1^{er} janvier 1949, avec ancienneté du 6 juin 1948 : M. Ahmed ben Embarek, agent d'élevage auxiliaire. (Arrêté directeur du 20 mars 1950.)

*
*
*

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Sont nommés :

Du 1^{er} octobre 1950 :

Directrice agrégée de 1^{re} classe (cadre supérieur) : M^{me} Gateau Jeanne ;

Directrice non agrégée de 1^{re} classe (cadre supérieur) : M^{me} Martin Suzanne ;

Surveillant général de 4^e classe (cadre unique, 2^e catégorie), avec 3 ans d'ancienneté : M. Casanova Marius ;

Sous-économe de 1^{re} classe (cadre unique), avec 5 mois 9 jours d'ancienneté : M. Bouin Gaston ;

Adjoint d'économat de 6^e classe (cadre unique, 2^e ordre), avec 2 ans d'ancienneté : M. Rousseau Claude ;

Professeur licencié de 5^e classe (cadre normal), avec 3 ans 8 mois 19 jours d'ancienneté : M^{me} Boubée Charlotte ;

Professeur licencié de 6^e classe (cadre normal) : M^{me} Lecuyot Denise ;

Professeurs licenciés de l'enseignement technique de 6^e classe (cadre normal) :

Avec 2 ans d'ancienneté : M. Petit Marcel ;

Avec 1 an d'ancienneté : M. Comet Émile ;

Avec 1 an d'ancienneté : M^{me} Rouché Anne-Noëlle ;

Du 1^{er} février 1950 :

Chargé d'enseignement de 1^{re} classe (cadre normal, 2^e catégorie), avec 3 ans 4 mois 12 jours d'ancienneté : M. Boullard Jean ;

Du 1^{er} octobre 1950 :

Chargé d'enseignement de 6^e classe (cadre normal, 2^e catégorie), avec 4 ans d'ancienneté : M. Sasse Ernest ;

Répétiteur surveillant de 4^e classe (2^e ordre), avec 1 an 7 mois d'ancienneté : M. Vertalier Pierre ;

Répétiteur surveillant de 6^e classe (2^e ordre) : M. Pujol Jean ;

Instituteur de 1^{re} classe, avec 1 an 9 mois d'ancienneté : M. Guillot Pierre ;

Institutrice de 4^e classe, avec 9 mois d'ancienneté : M^{me} Beillard Marie ;

Institutrice de 5^e classe, avec 1 an 9 mois d'ancienneté : M^{me} Roger Marie ;

Instituteur de 6^e classe, avec 3 ans 9 mois d'ancienneté : M. Ducourneau René ;

Instituteurs et institutrices stagiaires : MM. Carlioz André, Carrère Roland, Frappart Jean et Péraldi Jules ; M^{me} Cassan Jeanine, Gallo Marguerite, Gense Flavie, Grenon Lydie, Lavergne Claire et Sudre Denise ;

Du 1^{er} janvier 1950 :

Mouderrès de 6^e classe des écoles primaires : M. Mohammed ben Ahmed Semmar.

(Arrêtés directoriaux des 1^{er}, 13, 17 juin, 20, 22, 24, 27, 29 juillet et 7 août 1950.)

Sont remis à la disposition de leur administration d'origine sur leur demande et rayés des cadres de la direction de l'instruction publique du 1^{er} octobre 1950 : M^{me} Grenier Suzanne, professeur agrégé ; M. Tosello Gaston, professeur licencié ; M^{me} Renard Yvonne, professeur certifié ; M^{me} André Andrée, institutrice de la Savoie ; M^{me} Salanié Simone, institutrice du Gers. (Arrêtés directoriaux des 19, 20 juillet et 1^{er} août 1950.)

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA FAMILLE.

Est nommé *inspecteur de la santé publique et de la famille de 2^e classe* du 1^{er} avril 1950 : M. Cote Robert, pharmacien divisionnaire de classe exceptionnelle, chef du service central de la pharmacie à Casablanca. (Arrêté résidentiel du 28 juillet 1950.)

Est titularisé et reclassé *infirmier de 3^e classe* du 1^{er} septembre 1950, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1948 (bonification pour services d'auxiliaire : 2 ans 8 mois) : M. Si Ahmed ben el Hadj Mohamed ben Boumediane, infirmier stagiaire. (Arrêté directeur du 8 août 1950.)

*
*
*

OFFICE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES.

Est nommée *agent d'exploitation stagiaire* du 1^{er} avril 1950 : M^{me} Santoni Pascaline. (Arrêté directeur du 31 mars 1950.)

Sont promus :

Receveurs de 6^e classe :

8^e échelon du 1^{er} janvier 1949 et 5^e échelon du 1^{er} janvier 1950 : M. Yaguès Jean ;

9^e échelon du 1^{er} juin 1949 et 6^e échelon du 1^{er} janvier 1950 : M. Rizzo Henri,

receveurs-distributeurs ;

Receveur-distributeur, 7^e échelon du 1^{er} juin 1949 : M. Brahim ben Mohamed.

(Arrêtés directoriaux des 29 juin et 1^{er} août 1950.)

Est reclassé, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, *agent d'exploitation, 4^e échelon* du 1^{er} mai 1950 : M. Servant Claude. (Arrêté directeur du 12 juillet 1950.)

Sont reclassés, en application de l'arrêté viziriel du 13 avril 1947 :

Facteurs :

1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1950 : MM. Larbi ben Cheikh Ahmed et Ahmed ben Abderrahman ben Haddi ;

2^e échelon du 1^{er} janvier 1950 : MM. Khenati ben Aïssa, Bouchaïb ben Abdelkrim ben Djilali, Mohamed ben Brahim, M'Hamed ben Mohamed, Mohamed ben Abdelkadèr ben Bouchaïb et Mohamed ben Hadj Mohamed ben Benani ;

3^e échelon du 1^{er} janvier 1950 : MM. Tahar ben Mohamed ben Bouali, Abderrahman ben Hadj Ahmed Doudar ben Mohamed, Habibi ben Larbi ben Ahmed et Ahmed ben Djilali ben Abdesselam ;

4^e échelon du 1^{er} janvier 1950 : MM. Mhamed ben el Mahi ben el Rhezouani, El Kaïm Léon ben Meyer el Kaïm ben Judah el Kaïm et Brahim ben Ali ben Hanafi ;

4^e échelon du 1^{er} janvier 1950 : MM. Hamane ben Abdelkadèr ben Bourass, Bensimon Ruben, Allal ben el Houssine el Meslhani, Mohamed ben Bouazza ben Mohamed et Ben Rafalia Mohamed ;

4^e échelon du 1^{er} janvier 1950 et 3^e échelon du 21 février 1950 : M. Sissou Moïse ;

5^e échelon du 1^{er} janvier 1950 : MM. Belhaj ben Messaoudi ben Belhaj, Ej Jilali ben el Arbi ben Bouazza, Abdelkadèr ben el Mati ben Jilali, Bennassèr ben Khadir ben el Mâti, Abdallah Lahlali, Mohamed ben Basso ben Mustapha, Dahan Moïse, Mustapha Benani et Hadj Mohamed ben Driss et Mohamed ben Mohamed ben Lahsèn ;

5^e échelon du 1^{er} janvier 1950 et 4^e échelon du 16 février 1950 : M. Mohamed ben Mohamed ben Mohamed Barouti ;

5^e échelon du 1^{er} janvier 1950 et 4^e échelon du 16 avril 1950 : M. Assou ou Khodji ;

5^e échelon du 1^{er} janvier 1950 et 4^e échelon du 1^{er} novembre 1950 : M. Chkarmou el Houssine ben Lahsèn ben el Houssine ;

6^e échelon du 1^{er} janvier 1950 : MM. Amar Lyaou, Dahan Lyahou, Bouchaïb ben Mohamed Jilali, Mohamed ben el Fadcl ben el Arbi, El Mahdi ben Mohamed ben Jilali « Jebbi », Mohamed ben Tayebi Abdelaziz Bendani, Mohamed ben Abderrahmane ben Mohamed et Saïd ben Abdelkadèr ;

6^e échelon du 1^{er} janvier 1950 et 5^e échelon du 26 septembre 1950 : MM. Maman Aaron ould Abba et Bouchaïb ben Ahmed ben Bouchaïb ;

7^e échelon du 1^{er} janvier 1950 : MM. Mohamed ben Salem et Mellal ben Hadj Bouziane ;

7^e échelon du 1^{er} janvier 1950 et 6^e échelon du 1^{er} octobre 1950 : M. El Fatmi ben Mohamed ben el Fatmi.

(Arrêtés directoriaux des 12 juillet, 1^{er}, 2, 4 et 7 août 1950.)

Est réintégré *commis stagiaire* du 1^{er} février 1950 : M. Montiel René. (Arrêté directorial du 15 juin 1950.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Est titularisée et nommée *ouvrière d'État de 1^{re} catégorie, 7^e échelon* du 1^{er} février 1948, 6^e échelon du 16 juin 1948 et 5^e échelon du 16 juin 1949 : M^{me} Lacas Régine. (Arrêté directorial du 18 juillet 1950.)

*
* *

TRÉSORERIE GÉNÉRALE.

Sont nommés *commis stagiaires* du 1^{er} juillet 1950 : MM. Serfaty Samuel, Le Lann Yves, Bensimon Salomon, Marquer Raymond, Renucci Paul, Veillard Marcel, Hugonnot Roland, Lanfranchi Dominique, Kesslassy Jacob et Durand Jean. (Arrêtés du trésorier général du 20 juillet 1950.)

Sont promus du 1^{er} septembre 1950 :

Chef de section principal de 2^e classe : M. Campoy Lucien, chef de section principal de 3^e classe ;

Agent principal de recouvrement, 1^{er} échelon : M. Moralès Raphaël, agent de recouvrement, 5^e échelon ;

Agent de recouvrement, 5^e échelon : M^{me} Devé Madeleine, agent de recouvrement, 4^e échelon.

(Arrêtés du trésorier général du 24 juillet 1950.)

Est reclassé, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, *commis principal de classe exceptionnelle* du 1^{er} janvier 1945, *commis principal de classe exceptionnelle (2^e échelon)* du 1^{er} février 1945, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1945 (bonification pour services de titulaire : 39 mois), *intégré chef de section principal de 2^e classe* du 1^{er} janvier 1946, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1945, et *promu chef de section principal de 1^{re} classe* du 1^{er} octobre 1947 : M. Gomila Jules, chef de section principal de 2^e classe.

Sont titularisés et reclassés :

Commis de 2^e classe du 1^{er} juillet 1950, avec ancienneté du 13 mars 1948, *commis de 1^{re} classe* à la même date, avec la même ancienneté, *intégré agent de recouvrement, 4^e échelon* à la même date, avec la même ancienneté : M^{me} Torrès Louise, agent temporaire ;

Commis de 3^e classe du 1^{er} juillet 1950, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1948, et *intégré agent de recouvrement, 2^e échelon (indice 153)* à la même date, avec la même ancienneté : M. Soudry Simon, commis stagiaire ;

Commis de 3^e classe du 1^{er} août 1950, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1947, et *intégré agent de recouvrement, 2^e échelon (indice 153)* à la même date, avec la même ancienneté : M. Zniber Ahmed ben Kacem, commis stagiaire.

(Arrêtés du trésorier général du 10 août 1950.)

Admission à la retraite.

M. Chevalier Lucien, secrétaire de police hors classe, 2^e échelon, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du 1^{er} juillet 1950. (Arrêté directorial du 6 juin 1950.)

MM. Abdelkadèr ben Larbi ben Kaddour, sous-agent public de 2^e catégorie, 8^e échelon, et Mohamed ben Abdallah ben Ahmed Essouri, sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon, de la direction des travaux publics, sont admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir leurs droits à l'allocation spéciale et rayés des cadres du 1^{er} septembre 1950. (Arrêtés directoriaux du 28 juillet 1950.)

M. Bernard Antoine, chef de section principal de 1^{re} classe, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de la trésorerie générale du 1^{er} septembre 1950. (Arrêté du trésorier général du 31 juillet 1950.)

M. Brahim ben Hadj, cavalier de 2^e classe des eaux et forêts, est admis à faire valoir ses droits à l'allocation spéciale et rayé des cadres du 1^{er} août 1950. (Arrêté directorial du 10 août 1950.)

M. Lorenzi François, brigadier-chef de police de 1^{re} classe, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du 1^{er} août 1950. (Arrêté directorial du 26 juillet 1950.)

M. Bourne Marcel, agent technique principal de classe exceptionnelle, 2^e échelon (après 3 ans), est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du 1^{er} août 1950. (Arrêté directorial du 8 juillet 1950.)

MM. Ettori Paul et Paccioni Ange, brigadiers de police de 1^{re} classe, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite et rayés des cadres du 1^{er} août 1950. (Arrêtés directoriaux du 10 juillet 1950.)

M. Doerr Georges, conducteur de chantier principal de 1^{re} classe, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du 1^{er} septembre 1950. (Arrêté directorial du 20 juillet 1950.)

M. Gigoi Émile, secrétaire-greffier adjoint de 1^{re} classe (après 2 ans), est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du 1^{er} août 1950. (Arrêté du premier président de la cour d'appel du 22 juillet 1950.)

M. Morvezen Yves, agent technique principal de 2^e classe, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du 1^{er} septembre 1950. (Arrêté directorial du 26 juillet 1950.)

M. Larbi ben Mohamed, chef chaouch de 1^{re} classe de la direction de l'intérieur, est admis au bénéfice des allocations spéciales et rayé des cadres du 1^{er} septembre 1950. (Arrêté directorial du 3 août 1950.)

M. Jover Maurice, agent technique principal hors classe de la direction de l'intérieur, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du 1^{er} septembre 1950. (Arrêté directorial du 22 août 1950.)

Résultats de concours et d'examens.

Concours du 3 juillet 1950 pour l'emploi de commis-greffier des juridictions coutumières.

Candidats admis (ordre de mérite) :

MM. Benaïssa ou Haddou ou Driss, Mohamed ou Mimoun ou Tag, Zihouf Ali ;

Ex æquo : MM. Dellal Mohamed, Bouazza ou Ali el Qabli et Moha ou Saïd ou Aqqa ;

MM. Moha ou Hamou ould Caïd Mimoun, Mohamed ben Azzouf el Mellali et Haddou ou Sliman Layachi.

Concession de pensions, allocations et rentes viagères.

Par arrêté viziriel du 21 août 1950 sont révisées et inscrites au grand livre des pensions civiles chérifiennes, les pensions énoncées au tableau ci-après :

NOM ET PRÉNOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMERO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE des pensions
			Princp.	Compl.			
MM. At René-Louis-Joseph.	Inspecteur-chef principal de 1 ^{re} classe (sécurité publique) (indice 380).	10662	70	33			1 ^{er} janvier 1948.
Baldovini Pascal.	Commissaire de police principal de 1 ^{re} classe (sécurité publique) (indice 500).	10663	80	33	15		1 ^{er} janvier 1948.
Bineau Fernand-Édouard.	Sous-brigadier de 1 ^{re} classe (eaux et forêts) (indice 220).	10664	80			2 enfants (2 ^e et 3 ^e rangs).	1 ^{er} janvier 1948.
Blanchard Benoît - Emmanuel-Léon.	Brigadier de 1 ^{re} classe (sécurité publique) (indice 255).	10665	80			1 enfant (3 ^e rang).	1 ^{er} janvier 1948.
Bocabeille Michel - Côme-Marcel.	Inspecteur-chef principal de 1 ^{re} classe (sécurité publique) (indice 380).	10666	62				1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Caillou Lucienne, veuve Bonhomme Louis, épouse Metge.	Le mari, ex-garde domanial hors classe (eaux et forêts) (indice 185).	10667	41/50	33			1 ^{er} janvier 1948.
Orphelins (2) de Bonhomme Louis.	Le père, ex-garde domanial hors classe (eaux et forêts) (indice 185).	10667 (1 et 2)	41/20	33			1 ^{er} janvier 1948.
M. Bonet Georges.	Brigadier de 1 ^{re} classe (sécurité publique) (indice 255).	10668	80				1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Deleuze Lucienne, veuve Brand Roger-Jules.	Le mari, ex-inspecteur-chef de 3 ^e classe, 2 ^e échelon (sécurité publique) (indice 245).	10669	44/50	33			1 ^{er} janvier 1948.
Polizzi Elizabeth - Joséphine, veuve Brenot Edmond-Lucien.	Le mari, ex-inspecteur-chef principal de 1 ^{re} classe (sécurité publique) (indice 380).	10670	80/50	33			1 ^{er} janvier 1948.
MM. Carinena Crescencio.	Sous-brigadier de 1 ^{re} classe (eaux et forêts) (indice 220).	10671	50	33		2 enfants (1 ^{er} et 2 ^e rangs).	1 ^{er} janvier 1948.
Chedaneau René-Aimable.	Brigadier de 1 ^{re} classe (eaux et forêts) (indice 250).	10672	58	33			1 ^{er} janvier 1948.
Clémenti Pierre.	Inspecteur sous-chef hors classe, 1 ^{er} échelon (sécurité publique) (indice 272).	10673	54	33		1 enfant (3 ^e rang).	1 ^{er} janvier 1948.
Devinat Louis.	Inspecteur sous-chef, classe unique (sécurité publique) (indice 255).	10674	66	33			1 ^{er} janvier 1948.
Divol Albert-Fleury.	Brigadier de 1 ^{re} classe (eaux et forêts) (indice 250).	10675	80	33	15		1 ^{er} janvier 1948.
Dhiser Pierre.	Sous-brigadier de 1 ^{re} classe (eaux et forêts) (indice 220).	10676	80	33		2 enfants (1 ^{er} et 2 ^e rangs).	1 ^{er} janvier 1948.
Gallon Jean.	Gardien de la paix hors classe (sécurité publique) (indice 238).	10677	63	33			1 ^{er} janvier 1948.
Garcia Joseph-Antoine.	Gardien de la paix hors classe (sécurité publique) (indice 238).	10678	80	33	15		1 ^{er} janvier 1948.
Hegener Paul.	Gardien de la paix de 1 ^{re} classe (sécurité publique) (indice 180).	10679	20	33			1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Blourde Joséphine - Marie-Thérèse, veuve Jeanneau Marcel-Henri.	Le mari, ex-brigadier de 2 ^e classe (eaux et forêts) (indice 224).	10680	66/50				1 ^{er} janvier 1948.
Orphelin (1) de Jeanneau Marcel-Henri.	Le père, ex-brigadier de 2 ^e classe (eaux et forêts) (indice 224).	10680 (1)	66/10				1 ^{er} janvier 1948.
MM. Lanoire Roger-Étienne.	Inspecteur sous-chef hors classe, 2 ^e échelon (sécurité publique) (indice 290).	10681	80		10		1 ^{er} janvier 1948.

NOM ET PRENOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE des pensions
			Princip.	Compl.			
MM. Lopez Manuel.	Inspecteur-chef principal de 1 ^{re} classe (sécurité publique) (indice 380).	10682	80	33	10	1 enfant (4 ^e rang).	1 ^{er} janvier 1948.
Luc Marius.	Inspecteur hors classe (sécurité publique) (indice 238).	10683	54	33	15	2 enfants (5 ^e et 6 ^e rangs).	1 ^{er} janvier 1948.
Noureddine Omar ben Rabia.	Inspecteur-chef principal de 1 ^{re} classe (sécurité publique) (indice 380).	10684	80	33	15		1 ^{er} janvier 1948.
Poggi Paul-Adrien.	Gardien de la paix hors classe, bénéficiaire du traitement d'inspecteur hors classe (sécurité publique) (indice 238).	10685	80	33		3 enfants (1 ^{er} , 3 ^e et 4 ^e rangs).	1 ^{er} janvier 1948.
Pomié René.	Gardien de la paix hors classe, bénéficiaire du traitement d'inspecteur hors classe (sécurité publique) (indice 238).	10686	72			4 enfants (1 ^{er} au 4 ^e rang).	1 ^{er} février 1948.
Roux Appolinaire-Marius-Vincent.	Brigadier de 1 ^{re} classe (sécurité publique) (indice 255).	10687	80				1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Pinzuti Antoinette-Marie, veuve Salasca Sylvestre.	Le mari, ex-brigadier de 3 ^e classe (eaux et forêts) (indice 197).	10688	48/50	33			1 ^{er} janvier 1948.
Orphelins (6) de Salasca Sylvestre.	Le père, ex-brigadier de 3 ^e classe (eaux et forêts) (indice 197).	10688 (1 à 6)	48/50	33			1 ^{er} janvier 1948.

Par arrêté viziriel du 21 août 1950 sont concédées et inscrites au grand livre des pensions civiles chérifiennes, les pensions énoncées au tableau ci-après :

NOM ET PRENOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE des pensions
			Princip.	Compl.			
M ^{me} Blanc Lucienne - Augusta-Agnès, veuve Alessandri Charles-Antoine.	Le mari, ex-brigadier de police de 2 ^e classe (sécurité publique) (indice 230).	10690	32/50				1 ^{er} septembre 1949.
Orphelins (2) de Alessandri Charles-Antoine.	Le père, ex-brigadier de police de 2 ^e classe (sécurité publique) (indice 230).	10690 (1 et 2)	32/20				1 ^{er} septembre 1949.
MM. Alvarez José-Augustin.	Agent public de 2 ^e catégorie, 4 ^e échelon (intérieur).	10691	43	33		1 enfant (5 ^e rang).	1 ^{er} octobre 1949.
Amou ben Haïb.	Agent public de 2 ^e catégorie, 6 ^e échelon (intérieur).	10692	43	33			1 ^{er} juillet 1949.
M ^{me} Ruggiero Maria-Francesca, veuve Coupet Robert.	Le mari, ex-contrôleur principal de 1 ^{re} classe (trésorerie) (indice 315).	10693	80/50	33			1 ^{er} décembre 1949.
MM. Demaison Charles.	Sous-brigadier de 1 ^{re} classe (eaux et forêts) (indice 220).	10694	52	33		2 enfants (1 ^{er} et 2 ^e rangs).	1 ^{er} août 1949.
Dubois Lucien.	Conducteur de chantier principal de 2 ^e classe (travaux publics) (indice 255).	10695	46	7,38		1 enfant (3 ^e rang).	1 ^{er} janvier 1950.
Dumortier Victor - Henri-Joseph.	Commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans (indice 230).	10696	80				1 ^{er} janvier 1949.
Ferry Maurice.	Agent public de 2 ^e catégorie, 6 ^e échelon (intérieur).	10697	28				1 ^{er} janvier 1950.
Foatelli Antoine - Alexandre.	Préposé-chef hors classe (douanes) (indice 210).	10698	59				1 ^{er} mai 1950.
M ^{me} Xavière, veuve Fratini Jean-Sylvestre.	Le mari, ex-inspecteur des régies municipales de 2 ^e classe (intérieur).	10699	61/50	33			1 ^{er} janvier 1950.
Orphelins (2) de Fratini Jean-Sylvestre.	Le père, ex-inspecteur des régies municipales de 2 ^e classe (intérieur).	10699 (1 et 2)	61/20	33			1 ^{er} janvier 1950.

NOM ET PRÉNOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE des pensions
			Princip.	Compl.			
M. Furstenberger Auguste-Joseph.	Agent public de 2 ^e catégorie, 9 ^e échelon (eaux et forêts).	10700	% 76	% 33	%		1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Boulanger Georgette-Jeanne-Marie, veuve Furstenberger Auguste - Joseph.	Le mari, ex-agent public de 2 ^e catégorie, 9 ^e échelon (eaux et forêts).	10701	76/50	33	.		10 mars 1948.
MM. Gaboreau Marc-Marcel-Armand.	Contremaître de travaux manuels de 1 ^{re} classe, 1 ^{re} catégorie, cadre normal (instruction publique) (indice 380).	10702	41	33			1 ^{er} octobre 1948.
Edelein Eugène-Gustave.	Employé public de 3 ^e catégorie, 7 ^e échelon (travaux publics).	10703	79	33			1 ^{er} janvier 1950.
M ^{me} Groulier Marie-Magdeleine-Théodosie - Alix, veuve Goffinet Édouard - Adolphe-Auguste.	Le mari, ex-chef dessinateur de 1 ^{re} classe (cadastre) (indice 450).	10704	74/50	33			19 février 1948.
M. Hénault Alfred.	Conducteur de chantier principal de 1 ^{re} classe (travaux publics) (indice 270).	10705	49	6,98			1 ^{er} janvier 1950.
M ^{me} Barry Simone-Marguerite-Marie, épouse divorcée de Joseph René - Jean-François-Marie.	Le mari, ex-secrétaire de police hors classe, 2 ^e échelon (sécurité publique) (indice 280).	10706	53/50	33			1 ^{er} décembre 1949.
Orphelins (2) de Joseph-René-Jean-François-Marie.	Le père, ex-secrétaire de police hors classe, 2 ^e échelon (sécurité publique) (indice 280).	10706 (1 et 2)	53/20	33			1 ^{er} décembre 1949.
MM. Lalanne Bernard.	Commis principal de classe exceptionnelle (intérieur) (indice 240).	10707	46	33			1 ^{er} janvier 1950.
Farcy Paul-Louis.	Sous-ingénieur hors classe, 3 ^e échelon, après 4 ans (travaux publics) (indice 400).	10708	80	33			1 ^{er} janvier 1950.
Pelous Jean-Léo-Eugène.	Inspecteur central des domaines, 1 ^{re} catégorie, échelon unique (indice 500).	10709	80	33		2 enfants (2 ^e et 3 ^e rangs).	1 ^{er} février 1949.
Pillet Jules-Victor.	Commis principal de classe exceptionnelle, avant 3 ans (D.A.C.F.) (indice 218).	10710	26	33			1 ^{er} avril 1950.
Reynaud Marcel-Victor-Césaire.	Commis principal de 1 ^{re} classe (intérieur) (indice 202).	10711	62	33			1 ^{er} avril 1950.
M ^{me} Antonini Marie-Françoise, veuve Susini Don Louis.	Le mari, ex-adjoint principal de santé de 3 ^e classe (santé publique) (indice 275).	10712	80/50	33			1 ^{er} mai 1950.
Orphelin (1) de Susini Don Louis.	Le père, ex-adjoint principal de santé de 3 ^e classe (santé publique) (indice 275).	10712 (1)	80/10	33			1 ^{er} mai 1950.
M. Torre-Pascal-Ange-Dominique.	Commis principal hors classe (D.A.C.F.) (indice 210).	10713	53	33		2 enfants (5 ^e et 6 ^e rangs).	1 ^{er} juillet 1948.
M ^{me} Vergé Georgina-Laure, veuve Vergé Yvon-André.	Le mari, ex-commis principal hors classe (travaux publics) (indice 210).	10714	26/50	33			1 ^{er} juin 1950.
M. de Vita Dominique-Pascal.	Conducteur de chantier principal de 1 ^{re} classe (travaux publics) (indice 270).	10715	78	4,43	25		1 ^{er} janvier 1950.

Par arrêté viziriel du 21 août 1950 sont révisées et inscrites au grand livre des pensions civiles chérifiennes, les pensions énoncées au tableau ci-après :

NOM ET PRÉNOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE des pensions
			Princip.	Compl.			
M. Ali ben Mohamed Sayah	Secrétaire de police hors classe, 2 ^e échelon (sécurité publique) (indice 280).	10716	% 80	% 33	% 15	3 enfants (5 ^e au 7 ^e rang).	1 ^{er} janvier 1948.

NOM ET PRÉNOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE des pensions
			Princip.	Compl.			
MM. Azam Louis.	Adjudant-chef de 1 ^{re} classe (eaux et forêts) (indice 280).	10717	80	33	*	2 enfants (3 ^e et 4 ^e rangs).	1 ^{er} janvier 1948.
Blondelle Achille-Antoine.	Sous-directeur de 1 ^{re} classe (S.G.P.) (indice 600).	10718	80	33			1 ^{er} janvier 1948.
Boé Evariste-Marie-Louis.	Chef de bureau hors classe (S.G.P.) (indice 500).	10719	80	33			1 ^{er} janvier 1948.
Bonjean Maurice-Marie-Victor.	Directeur adjoint, 2 ^e échelon (indice 675).	10720	34	33			1 ^{er} janvier 1948.
Cahuzac Edmond-Émile.	Inspecteur hors classe (sécurité publique) (indice 238).	10721	46	33			1 ^{er} janvier 1948.
Chabrol Roger-Émile-René.	Adjudant-chef de 1 ^{re} classe (eaux et forêts) (indice 280).	10722	64			1 enfant (1 ^{er} rang).	1 ^{er} janvier 1948.
Daroux Francis-Joseph.	Chef de bureau de 2 ^e classe (S.G.P.) (indice 447).	10723	59	33			1 ^{er} janvier 1948.
Guillard Charles-René.	Inspecteur principal hors classe (sécurité publique) (indice 330).	10724	80	33			1 ^{er} janvier 1948.
Rousselot-Pailley Roger-Jules.	Chef de bureau de 3 ^e classe (S.G.P.) (indice 420).	10725	80		20		1 ^{er} janvier 1948.
Jousset Georges-Auguste-René.	Sous-brigadier de 2 ^e classe (eaux et forêts) (indice 205).	10726	80	33		1 enfant (2 ^e rang).	1 ^{er} janvier 1948.
Lasséougue Pierre.	Brigadier de 1 ^{re} classe (eaux et forêts) (indice 250).	10727	80			3 enfants (3 ^e au 5 ^e rang).	1 ^{er} janvier 1948.
Léonard Firmin.	Sous-brigadier de 1 ^{re} classe (eaux et forêts) (indice 220).	10728	80	33		1 enfant (3 ^e rang).	1 ^{er} janvier 1948.
Mekherbech Abdelkader ben Ahmed ben Mohamed.	Secrétaire de police hors classe, 2 ^e échelon (sécurité publique) (indice 280).	10729	73	33			1 ^{er} janvier 1948.
Maître Pierre-Jean-Henri.	Sous-directeur de 2 ^e classe (S.G.P.) (indice 550).	10730	66	33			1 ^{er} janvier 1948.
Monier Antonin.	Garde domanial hors classe (eaux et forêts) (indice 185).	10731	39	33		1 enfant (1 ^{er} rang).	1 ^{er} janvier 1948.
Monzon Léonce-Fernand.	Commis principal de classe exceptionnelle, avant 3 ans (S.G.P.) (indice 218).	10732	80	33	10		1 ^{er} janvier 1948.
Mora Paul.	Garde domanial hors classe (eaux et forêts) (indice 185).	10733	35	33			1 ^{er} janvier 1948.
Mourey Célestin-Eugène.	Sous-brigadier de 1 ^{re} classe (eaux et forêts) (indice 220).	10734	67	33		2 enfants (3 ^e et 4 ^e rangs).	1 ^{er} janvier 1948.
Mottes Justin-Victor.	Rédacteur principal de 1 ^{re} classe (S.G.P.) (indice 300).	10735	71	33			1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Bordès Marie-Cécile, veuve Mottes Justin-Victor.	Le mari, ex-rédacteur principal de 1 ^{re} classe (S.G.P.) (indice 300).	10736	71/50	33			1 ^{er} juillet 1949.
MM. Papi Michel.	Sous-brigadier de 1 ^{re} classe (eaux et forêts) (indice 220).	10737	47			1 enfant (1 ^{er} rang).	1 ^{er} janvier 1948.
Pointet René-Francis.	Sous-brigadier de 1 ^{re} classe (eaux et forêts) (indice 220).	10738	53	33		1 enfant (2 ^e rang).	1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Joly Eugénie-Marguerite, veuve Ponsot Marie-Louis-Henri.	Le mari, ex-sous-chef de bureau de 1 ^{re} classe (S.G.P.) (indice 410).	10739	68/50	33			1 ^{er} janvier 1948.
MM. Roux Louis-Lucien-Nicolas.	Sous-brigadier de 1 ^{re} classe (eaux et forêts) (indice 220).	10740	80	33	10		1 ^{er} janvier 1948.
Reymondet Albert-Gaston.	Garde domanial hors classe (eaux et forêts) (indice 185).	10741	56	33			1 ^{er} janvier 1948.
Saveuse Narcisse-Oscar.	Garde domanial hors classe (eaux et forêts) (indice 185).	10742	42	33			1 ^{er} janvier 1948.
Triau Émile-Alexandre-Casimir.	Sous-brigadier de 1 ^{re} classe (eaux et forêts) (indice 220).	10743	80	33			1 ^{er} janvier 1948.
Verpy Raymond-Victor.	Sous-brigadier de 1 ^{re} classe (eaux et forêts) (indice 220).	10744	52	33		1 enfant (3 ^e rang).	1 ^{er} janvier 1948.
Vésiné de la Rue François.	Chef de bureau hors-classe (S.G.P.) (indice 500).	10745	80	33			1 ^{er} janvier 1948.

NOM ET PRENOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMERO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE des pensions
			Princip.	Compl.			
MM. Arquer Joseph - Laurent-Bernard.	Contrôleur adjoint de 1 ^{re} classe (douanes) (indice 315).	10746	80	33			1 ^{er} janvier 1948.
Arquillière Antoine - Clément.	Capitaine de 2 ^e classe (douanes) (indice 330).	10747	80	33			1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Moncaut Marie - Eugénie, veuve Benne Jules-Jean-Germain.	Le m a r i, ex-préposé-chef hors classe (douanes) (indice 210).	10748	80/50	33			1 ^{er} janvier 1948.
MM. Bernardi François.	Préposé-chef hors classe (douanes) (indice 210).	10749	80	33			1 ^{er} janvier 1948.
Buré Eugène-Albert-Séraphin.	Commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans (S.G.P.) (indice 230).	10750	33				1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Capillery, née Aubouin Fernande - Léontine - Antoinette.	Dactylographe, 8 ^e échelon (douanes) (indice 170).	10751	51	33			1 ^{er} janvier 1948.
MM. Cheytron Amédée.	Garde domanial de 1 ^{re} classe (eaux et forêts) (indice 171).	10752	33,33	33		2 enfants (1 ^{er} et 2 ^e rangs).	1 ^{er} janvier 1948.
Corrotti Jean.	Préposé-chef hors classe (douanes) (indice 210).	10753	80	33		1 enfant (3 ^e rang).	1 ^{er} janvier 1948.
Cunéo Antoine-Dominique.	Préposé-chef de 1 ^{re} classe (douanes) (indice 185).	10754	40	33	10		1 ^{er} janvier 1948.
Doriath Eugène - Dominique.	Gardien de la paix hors classe, bénéficiaire du traitement d'inspecteur hors classe (sécurité) (indice 238).	10755	80	31,21		3 enfants (3 ^e au 5 ^e rang).	1 ^{er} janvier 1948.
Esclapcz Joseph.	Commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans (S.G.P.) (indice 230).	10756	73	33	20		1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Gonzalez Rosa - Féliciana, veuve Étienne Georges-Nicolas.	Le m a r i, ex-préposé-chef de 1 ^{re} classe (douanes) (indice 185).	10757	61/50				1 ^{er} janvier 1948.
Orphelins (2) d'Étienne Georges-Nicolas.	Le p è r e, ex-préposé-chef de 1 ^{re} classe (douanes) (indice 185).	10757	61/20				1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Gauberti Marie, née Asso.	Commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans (S.G.P.) (indice 230).	10758	48	33			1 ^{er} janvier 1948.
MM. Gras René.	Préposé-chef de 1 ^{re} classe (douanes) (indice 185).	10759	59		10		1 ^{er} janvier 1948.
Graziani Pierre.	Préposé-chef hors classe (douanes) (indice 210).	10760	58	33			1 ^{er} janvier 1948.
Guillaud Gaston.	Sous-brigadier de 3 ^e classe (eaux et forêts) (indice 190).	10761	53			2 enfants (1 ^{er} et 2 ^e rangs).	1 ^{er} janvier 1948.
Gustin Pierre.	Contrôleur adjoint de 1 ^{re} classe (douanes) (indice 315).	10762	80				1 ^{er} janvier 1948.
Larcher Gaëtan-Étienne.	Préposé-chef hors classe (douanes) (indice 210).	10763	48	33			1 ^{er} janvier 1948.
Lavisse Georges-Maurice.	Préposé-chef hors classe (douanes) (indice 210).	10764	44	33			1 ^{er} janvier 1948.
Mamelle Charles-Alphonse.	Préposé-chef hors classe (douanes) (indice 210).	10765	42				1 ^{er} janvier 1948.
Mathieu Joseph-Joanny.	Préposé-chef hors classe (douanes) (indice 210).	10766	80	33		1 enfant (2 ^e rang).	1 ^{er} janvier 1948.
Mestres François-Jean-Étienne.	Capitaine de 2 ^e classe (douanes) (indice 330).	10767	80	33			1 ^{er} janvier 1948.
Millier Camille.	Commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans (intérieur) (indice 230).	10768	43				1 ^{er} janvier 1948.
Mondoloni Jean - Dominique.	Préposé-chef hors classe (douanes) (indice 210).	10769	52	33			1 ^{er} janvier 1948.

NOM ET PRENOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants %	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE des pensions
			Princip.	Compl.			
MM. Muraccioli Thomas.	Préposé-chef hors classe (douanes) (indice 210).	10770	78	33			1 ^{er} janvier 1948.
Pallier Jean-Marie.	Préposé-chef de 1 ^{re} classe (douanes) (indice 185).	10771	80	33			1 ^{er} janvier 1948.
Paloc Armand-Alexandre-Albert.	Préposé-chef de 3 ^e classe (douanes) (indice 167).	10772	46	33		7 enfants (1 ^{er} au 7 ^e rang).	1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Mariani Catherine, veuve Pantalacci Joseph.	Le mari, ex-préposé-chef de 3 ^e classe (douanes) (indice 167).	10773	53/50	33			1 ^{er} janvier 1948.
Orphelins (2) de Panta- lacci Joseph.	Le père, ex-préposé-chef de 3 ^e classe (douanes) (indice 167).	10773 (1 et 2)	53/20	33			1 ^{er} janvier 1948.
M. Balaye Jean-Alexis.	Inspecteur-chef principal de 2 ^e classe (sécurité publique) (indice 357).	10774	72				1 ^{er} janvier 1948.
M ^{mes} Gardell Marie-Rose, veuve Balaye Jean-Alexis.	Le mari, ex-inspecteur-chef princi- pal de 2 ^e classe (sécurité publi- que) (indice 357).	10775	72/50				1 ^{er} janvier 1950.
Ottavy Xavière, veuve Ber- nardini Ange-Marie.	Le mari, ex-gardien de la paix hors classe, bénéficiaire du traitement des inspecteurs hors classe (sécu- rité publique) (indice 238).	10776	59/50	33			1 ^{er} janvier 1948.
Orphelins (2) de Bernar- dini Ange-Marie.	Le père, ex-gardien de la paix hors classe, bénéficiaire du traitement des inspecteurs hors classe (sécu- rité publique) (indice 238).	10776 (1 et 2)	59/20	33			1 ^{er} janvier 1948.
M. Bougnaud Albert-Georges- René-Félix.	Économiste de 2 ^e classe (pénitenciaire) (indice 285).	10777	55	33			1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Mange Gabrielle-Marie, veuve Courant Émile.	Le mari, ex-garde hors classe (eaux et forêts) (indice 185).	10778	18/50				1 ^{er} janvier 1948.
MM. Dayet René-Charles.	Rédacteur principal de 1 ^{re} classe (S.G.P.) (indice 300).	10779	37				1 ^{er} janvier 1948.
Delépine Louis-Joseph.	Surveillant de 1 ^{re} classe (péniten- tiaire) (indice 185).	10780	32	33			1 ^{er} janvier 1948.
Delhoute Hubert.	Surveillant de 1 ^{re} classe (péniten- tiaire) (indice 185).	10781	30	33			1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Rickes Jacobine, veuve Fer- nando Joseph.	Le mari, ex-commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans (S.G.P.) (indice 230).	10782	13/50	33			1 ^{er} janvier 1948.
Orphelins (5) de Fernando Joseph.	Le père, ex-commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans (S.G.P.) (indice 230).	10782	13/50	33			1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Gaillard Michela, née Xue- ref.	Surveillante principale de 2 ^e classe (pénitenciaire) (indice 190).	10783	49	33			1 ^{er} janvier 1948.
M. Giacometti Fernand-Louis.	Surveillant de 2 ^e classe (péniten- tiaire) (indice 174).	10784	56	33			1 ^{er} janvier 1948.
M ^{mes} Girard Maria-Térésia, née Zaragoza.	Surveillante de 2 ^e classe (péniten- tiaire) (indice 174).	10785	41	33			1 ^{er} janvier 1948.
Guyot Magdeleine-Louise, née Culty.	Surveillante principale de 2 ^e classe (pénitenciaire) (indice 190).	10786	43	33			1 ^{er} janvier 1948.
MM. Nollot Georges.	Inspecteur principal de comptabi- lité hors classe (finances) (in- dice 500).	10787	80	18,04			1 ^{er} janvier 1948.
Péray-Lucien-Joseph.	Brigadier de 1 ^{re} classe (eaux et fo- rêts) (indice 250).	10788	80	33			1 ^{er} janvier 1948.
Raffennc Paul.	Surveillant de 1 ^{re} classe (péniten- tiaire) (indice 185).	10789	51	33			1 ^{er} janvier 1948.
Regimbaud Alexandre-Ro- ger.	Surveillant de 1 ^{re} classe (péniten- tiaire) (indice 185).	10790	70	33			1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Berthonneau Gilberte- Alexandrine, veuve Roux Robert.	Le mari, ex-préposé-chef hors classe (douanes) (indice 210).	10791	71/50				1 ^{er} janvier 1948.

NOM ET PRENOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMERO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants %	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE des pensions
			Princp.	Compl.			
M. Saint-Aubin Bernard.	Préposé-chef hors classe (douanes) (indice 210).	10792	80	33		2 enfants (2 ^e et 3 ^e rangs).	1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Sada Julienne, veuve Sou- layrol Michel.	Le mari, ex-inspecteur-chef princi- pal de 1 ^{re} classe (sécurité publi- que) (indice 380).	10793	74/50				1 ^{er} janvier 1948.
Orphelin (1) de Soulayrol Michel.	Le père, ex-inspecteur-chef princi- pal de 1 ^{re} classe (sécurité publi- que) (indice 380).	10793 (1)	74/10				1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Authosserre Marie-Anne, veuve Stévenot Georges- Émile.	Le mari, ex-inspecteur-chef princi- pal de 1 ^{re} classe (sécurité publi- que) (indice 380).	10794	51/50	33	10		1 ^{er} janvier 1948.
MM. Thomas François.	Préposé-chef hors classe (douanes) (indice 210).	10795	80	33	15		1 ^{er} janvier 1948.
Thuries Alphonse-Albert.	Brigadier de 1 ^{re} classe (sécurité pu- blique) (indice 255).	10796	80	33			1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Ligonèche Marie-Félicie, veuve Vallier Pierre.	Le mari, ex-brigadier de 1 ^{re} classe (eaux et forêts) (indice 250).	10797	74/50	33			1 ^{er} janvier 1948.
M. Witters Eugène-Étienne.	Inspecteur-chef principal de 1 ^{re} classe (sécurité publique) (in- dice 380).	10798	80	33	15	1 enfant (5 ^e rang).	1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Martinez Thérèse, veuve Witters Eugène-Étienne.	Le mari, ex-inspecteur-chef princi- pal de 1 ^{re} classe (sécurité publi- que) (indice 380).	10799	80/50	33	15		28 avril 1948.
Orphelin (1) de Witters Eugène-Étienne.	Le père, ex-inspecteur-chef princi- pal de 1 ^{re} classe (sécurité publi- que) (indice 380).	10799 (1)	80/10	33			28 avril 1948.
M. Aumenier Charles-Augus- te-Alphonse.	Inspecteur-chef principal de 1 ^{re} cl. (sécurité publique) (indice 380).	10800	76	29,68			1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Battesti, née Luisi Antoi- nette.	Institutrice du cadre général hors classe (instruction publique) (indice 360).	10801	80	26,37			1 ^{er} janvier 1948.
MM. Bernard Henri.	Surveillant de 1 ^{re} classe (péniten- tiaire) (indice 185).	10802	44	33		1 enfant (2 ^e rang).	1 ^{er} janvier 1948.
Bonin Joseph-Ernest-Hen- ri.	Surveillant de 1 ^{re} classe (péniten- tiaire) (indice 185).	10803	68	33			1 ^{er} janvier 1948.
Burgan Joseph-Jean.	Surveillant-chef de 2 ^e classe (péni- tentiaire) (indice 237).	10804	36			2 enfants (2 ^e et 3 ^e rangs).	1 ^{er} janvier 1948.
Bousquet Émile.	Surveillant de 1 ^{re} classe (péniten- tiaire) (indice 185).	10805	54	33			1 ^{er} janvier 1948.
Bozzi Antoine.	Surveillant de 1 ^{re} classe (péniten- tiaire) (indice 185).	10806	49	33		2 enfants (3 ^e et 4 ^e rangs).	1 ^{er} janvier 1948.
Carlotti Sauveur-Émile.	Surveillant de 1 ^{re} classe (péniten- tiaire) (indice 185).	10807	80			2 enfants (1 ^{er} et 2 ^e rangs).	1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Bernardini Dévote, veuve Desclos André-Louis.	Le mari, ex-surveillant de 1 ^{re} classe (pénitentiaire) (indice 185).	10808	79/50	33			1 ^{er} janvier 1948.
Orphelins (2) de Desclos André-Louis.	Le père, ex-surveillant de 1 ^{re} classe (pénitentiaire) (indice 185).	10808 (1 et 2)	79/20	33			1 ^{er} janvier 1948.
Faure, née Cornilleaux Jeanne-Élise.	Institutrice du cadre général hors classe (instruction publique) (indice 360).	10809	80	23,39			1 ^{er} janvier 1948.
M. Féderici Jean-Pierre.	Surveillant de 1 ^{re} classe (péniten- tiaire) (indice 185).	10810	53	33			1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Nouraud Juliette-Camille, veuve Ferré Victorien.	Le mari, ex-inspecteur-chef princi- pal de 1 ^{re} classe (sécurité pu- blique) (indice 380).	10811	80/50	33			1 ^{er} janvier 1948.
MM. Fondrevez Michel-Maurice.	Surveillant de 1 ^{re} classe (péniten- tiaire) (indice 185).	10812	73	33		1 enfant (2 ^e rang).	1 ^{er} janvier 1948.
Garini Joseph.	Surveillant de 1 ^{re} classe (péniten- tiaire) (indice 185).	10813	72	33			1 ^{er} janvier 1948.
Gianni Jean-Paul.	Inspecteur-chef principal de 1 ^{re} cl. (sécurité publique) (indice 380).	10814	77	33	10		1 ^{er} janvier 1948.

NOM ET PRÉNOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMERO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE des pensions
			Princip.	Compl.			
MM. Gianotti Antoine-Charles.	Surveillant de 1 ^{re} classe (pénitentiaire) (indice 185).	10815	78	33			1 ^{er} janvier 1948.
Herbet Jean-Ernest-Léon.	Ingénieur subdivisionnaire de 1 ^{re} classe (travaux publics) (indice 450).	10816	80				1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Jean, née Nicolas Alexandrine.	Institutrice du cadre général de 4 ^e classe (instruction publique) (indice 262).	10817	70	33			1 ^{er} janvier 1948.
MM. Lachaud François-Léonard-Michel.	Surveillant-chef hors classe (pénitentiaire) (indice 290).	10818	80	33			1 ^{er} janvier 1948.
Maurel Lucien-Benjamin.	Surveillant de 1 ^{re} classe (pénitentiaire) (indice 185).	10819	70				1 ^{er} janvier 1948.
Orlandi Paul.	Surveillant de 1 ^{re} classe (pénitentiaire) (indice 185).	10820	54				1 ^{er} janvier 1948.
Péraldi Jean-Ange.	Surveillant de 1 ^{re} classe (pénitentiaire) (indice 185).	10821	57	33	20		1 ^{er} janvier 1948.
Perret Camille-Victor.	Surveillant-chef de 2 ^e classe (pénitentiaire) (indice 237).	10822	50		10	1 enfant (4 ^e rang).	1 ^{er} janvier 1948.
Pillard Charles-Lucien.	Surveillant de 1 ^{re} classe (pénitentiaire) (indice 185).	10823	36	33		2 enfants (1 ^{er} et 2 ^e rangs).	1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Reynaud, née Lacoste Berthe-Charlotte.	Institutrice du cadre général de 3 ^e classe (instruction publique) (indice 284).	10824	44	20,12			1 ^{er} janvier 1948.
Rimet, née Ribaut Marie-Clémence.	Surveillante principale de 2 ^e classe (pénitentiaire) (indice 190).	10825	53	33			1 ^{er} janvier 1948.
MM. Rocca-Serra Jean-Baptiste.	Surveillant de 1 ^{re} classe (pénitentiaire) (indice 185).	10826	80	33			1 ^{er} janvier 1948.
Stéfani Ignace.	Surveillant de 1 ^{re} classe (pénitentiaire) (indice 185).	10827	80				1 ^{er} janvier 1948.
Zani Pierre-Marie.	Surveillant de 1 ^{re} classe (pénitentiaire) (indice 185).	10828	58	33		1 enfant (3 ^e rang).	1 ^{er} janvier 1948.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis de concours pour l'emploi de chef du bureau du travail à l'administration internationale de la zone de Tanger.

Un concours sur titres est ouvert en vue de pourvoir au poste de chef du bureau du travail à l'administration internationale de la zone de Tanger.

Le poste est de classe I, traitement de base de 600.000 francs par an, augmenté d'un complément de traitement représentant actuellement 40 % du traitement de base ; indemnité de cherté de vie, calculée sur le traitement de base et le complément de traitement réunis, variable en fonction des prix de détail à Tanger ; allocation annuelle de congé égale au douzième du traitement de base augmenté du complément de traitement ; allocation pour charges d'enfants de 1.300 francs par mois et par enfant.

Les candidats doivent posséder une connaissance étendue de la législation moderne du travail. Ils doivent avoir occupé soit un poste de responsabilité dans un département gouvernemental du travail, soit un poste de fonctionnaire supérieur dans une administration nationale ayant des rapports avec la classe ouvrière, telle qu'assurances sociales, hygiène industrielle, etc.

Ils doivent connaître obligatoirement au moins deux des trois langues officielles à Tanger (français, espagnol, arabe).

Les candidatures, accompagnées de toutes références exigées, doivent être introduites avant le 30 septembre 1950 à l'administration internationale de la zone de Tanger (service du personnel), auprès de laquelle tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus.

Références exigées :

- 1° Extrait d'acte de naissance ou toute pièce en tenant lieu ;
- 2° Extrait du casier judiciaire ayant moins de trois mois de date ;
- 3° Certificat médical d'aptitude physique ;
- 4° Copie certifiée conforme du ou des diplômes du candidat ;
- 5° Curriculum vitae détaillé, accompagné de toutes attestations et de tous certificats utiles pour apprécier la carrière du candidat et notamment de son expérience professionnelle et administrative.

Avis de concours pour l'emploi d'inspecteur du travail à l'administration internationale de la zone de Tanger.

Un concours sur titres est ouvert en vue de pourvoir au poste d'inspecteur du bureau du travail à l'administration internationale de la zone de Tanger.

Le poste est de classe III, traitement de base de 320.000 francs par an, augmenté d'un complément de traitement représentant actuellement 40 % du traitement de base ; indemnité de cherté de vie, calculée sur le traitement, variable en fonction des prix de détail à Tanger ; allocation annuelle de congé égale au douzième du traitement de base augmenté du complément de traitement ; allocation pour charges d'enfants de 1.300 francs par mois et par enfant.

Les candidatures, accompagnées de toutes les références exigées, doivent être introduites avant le 30 septembre 1950 à l'administration internationale (service du personnel), auprès de laquelle tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus.

Références exigées :

- 1° Extrait d'acte de naissance ou toute pièce en tenant lieu (âge maximum : 40 ans) ;
- 2° Extrait du casier judiciaire ayant moins de trois mois de date ;
- 3° Certificat médical d'aptitude physique ;
- 4° Copie certifiée conforme du ou des diplômes du candidat ;
- 5° *Curriculum vitae* détaillé, accompagné de toutes attestations et de tous certificats utiles pour apprécier la carrière du candidat et notamment de son expérience professionnelle ou administrative ;
- 6° La connaissance d'au moins deux des trois langues officielles (espagnol, français, arabe) est obligatoire.

Une préférence sera accordée aux candidats possédant des connaissances de la législation du travail et familiarisés avec l'industrie, et notamment celle de la construction.

**Avis de concours pour l'emploi d'assistante sociale
à l'administration internationale de la zone de Tanger
(bureau du travail).**

Un concours sur titres est ouvert en vue de pourvoir au poste d'assistante sociale au bureau du travail de l'administration internationale de la zone de Tanger.

Le poste est de classe V, traitement de base de 220.000 francs par an, augmenté d'un complément de traitement représentant actuellement 40 % du traitement de base ; indemnité de cherté de vie, calculée sur le traitement de base et le complément de traitement réunis, variable en fonction des prix de détail à Tanger ; allocation annuelle de congé égale au douzième du traitement de base augmenté du complément de traitement ; allocation pour charges d'enfants de 1.300 francs par mois et par enfant.

Les candidates doivent posséder quelques connaissances de législations sociales.

Elles doivent connaître obligatoirement au moins deux des trois langues officielles à Tanger (français, espagnol, arabe).

Les candidatures, accompagnées de toutes les références exigées, doivent être introduites avant le 30 septembre 1950 à l'administration internationale de la zone de Tanger (service du personnel), auprès de laquelle tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus.

Références exigées :

- 1° Extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu (âge maximum : 40 ans) ;
- 2° Certificat médical d'aptitude physique ;
- 3° Extrait du casier judiciaire ayant moins de trois mois de date ;
- 4° Copie certifiée conforme du ou des diplômes de la candidate ;
- 5° *Curriculum vitae* détaillé, accompagné de toutes attestations et certificats utiles pour apprécier la carrière de la candidate et notamment de son expérience professionnelle et administrative.

Les candidates devront indiquer leur situation de famille : célibataire ou mariée ; nombre d'enfants.

Avis de concours pour l'emploi d'inspecteur du travail outre-mer.

Un concours pour l'emploi d'inspecteur du travail outre-mer s'ouvrira simultanément à Paris, Alger, Dakar, Brazzaville, Tananarive et Saïgon, les 19, 20 et 21 décembre 1950, en ce qui concerne les épreuves d'admissibilité.

Les épreuves d'admission auront lieu uniquement à Paris, et la date en sera annoncée ultérieurement.

Le nombre des places mises au concours est fixé à douze.

Pour être autorisés à concourir, les candidats doivent être Français depuis plus de cinq ans, jouir des droits civiques et être de bonne moralité, se trouver en position régulière au regard des lois sur le

recrutement de l'armée, être physiquement aptes, être âgés de vingt et un ans au moins et de trente ans au plus au 1^{er} janvier 1950 (cette limite maxima pouvant être reculée pour services civils et militaires et pour enfants à charge), et être licenciés ou diplômés d'une grande école nationale.

Peuvent également participer à ce concours les candidats âgés de vingt-six ans au moins et de trente-trois ans au plus au 1^{er} janvier 1950 et ayant occupé pendant quatre ans au moins à cette même date un emploi permanent d'un cadre d'une administration publique ou de l'armée, ou s'étant particulièrement signalés par leurs travaux et leur activité en matière économique et sociale, soit en métropole, soit outre-mer.

La liste des inscriptions sera close le 10 novembre 1950.

Tous renseignements ainsi que le programme et la liste des pièces à fournir peuvent être demandés à M. le ministre de la France d'outre-mer (direction du personnel, 3^e bureau, 27, rue Oudinot, Paris (VII^e)).

**Avis de concours pour le recrutement d'un préparateur de laboratoire
stagiaire au service de la recherche agronomique et de l'expérimentation
agricole au Maroc.**

La direction de l'agriculture, du commerce et des forêts (service de la recherche agronomique et de l'expérimentation agricole) organise un concours pour le recrutement d'un préparateur de laboratoire stagiaire.

Cet emploi est réservé aux bénéficiaires du dahir du 11 octobre 1947 sur les emplois réservés dans les cadres généraux des administrations publiques (anciens combattants).

Cependant si les résultats du concours laissent cet emploi disponible, il pourra être attribué à un autre candidat classé en rang utile.

Les épreuves écrites de ce concours auront lieu à partir du 15 novembre 1950, simultanément, à Rabat, Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux et Alger ; les épreuves orales, exclusivement à Rabat.

Les programmes et les conditions du concours sont ceux fixés par l'arrêté directorial du 26 mars 1947 (B.O. n° 1797, du 4 avril 1947, p. 288).

Tous renseignements sur la carrière ouverte aux préparateurs de laboratoire au service de la recherche agronomique et de l'expérimentation agricole, ainsi que sur le programme et les conditions du concours seront fournis sur demande adressée au directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts (service de la recherche agronomique et de l'expérimentation agricole), à Rabat, ou aux directeurs des Offices du Protectorat de la République française au Maroc, à Paris, Lyon, Marseille et Bordeaux.

Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces requises, devront parvenir à la direction de l'agriculture, du commerce et des forêts (service de la recherche agronomique et de l'expérimentation agricole), à Rabat, le 14 octobre 1950, dernier délai.

Echanges commerciaux

entre la zone franc et l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

Commission mixte du 3 au 20 juillet 1950.

Une commission mixte franco-belgo-luxembourgeoise s'est réunie à Paris, du 3 au 20 juillet 1950, et a fixé les conditions dans lesquelles pourront s'effectuer les échanges commerciaux entre la zone franc et l'U.E.B.L. pendant le deuxième semestre de 1950.

Exportations de la zone franc vers l'U.E.B.L. :

Aucune modification n'a été apportée aux possibilités antérieures d'exportation des produits français (cf. *Note de documentation* n° 32, du 1^{er} septembre 1949).

Importations au Maroc des produits de l'U.E.B.L. :
Les contingents suivants ont été affectés au Protectorat :

PRODUITS	CONTINGENTS en 1.000 francs Belges	SERVICES RESPONSABLES
Endives (1)	7.000	CMM/Bureau alimentation. Régies des tabacs.
Tabacs en feuilles	1.100	id.
Tabacs : produits fabriqués, cigares, cigarettes	300	id.
Bière (2)	270	CMM/Industries.
Café (1)	18.000	CMM/Bureau alimentation.
Aliments de régime (1)	120	id.
Sucre en pains	60.000	id.
Produits alimentaires di- vers (1)	500	id.
Caoutchouc (2)	1.000	D.P.I.M.
Pneumatiques, chambres à air	5.000	id.
Articles manufacturés en caoutchouc (2)	100	A.S.M.I.Q.
Courroies transporteuses	4.000	D.P.I.M.
Allumettes	1.500	CMM/Approv. généraux.
Produits photo finis (2)	2.000	id.
Bandes de protection anticor- rosives	1.000	D.P.I.M.
Poudres et explosifs	1.000	id.
Couleurs, peintures, vernis (2)	500	id.
Xanthates (2)	1.000	id.
Lithopone	600	id.
Produits chimiques divers (2)	5.000	id.
Sable de verrerie	300	id.
Ciment (2)	6.500	id.
Produits céramiques divers (2)	1.400	CMM/Approv. généraux.
Panneaux en fibres de bois dur	250	E. et F.
Gobeleterie ordinaire et fan- tasia	750	CMM/Approv. généraux.
Cristallerie	250	id.
Divers verres, glaces et articles en verre ou en glace	300	id.
Filés de coton	5.000	CMM/Industries.
Tissus de coton tous genres	17.000	CMM/Approv. généraux.
Filets de pêche (2)	750	CMM/M.M.P.
Textiles et vêtements divers	400	CMM/Approv. généraux.
Friperie	500	id.
Métaux non ferreux divers (2)	1.000	D.P.I.M.
Papiers divers	8.000	CMM/Approv. généraux.
Moteurs électriques divers (3)	15.000	Commerce et électricité.
Armes et pièces de rechan- ge (2)	450	CMM/Approv. généraux.
Munitions (2)	100	id.
Divers boulonnerie, tréfile- rie (3)	1.100	Commerce quincaillerie.
Articles de ménage galvanisés et émaillés (3)	350	id.
Outils et scies à main (3)	195	id.
Quincaillerie de bâtiment et divers et serrurerie (3)	1.500	id.
Machines - outils et accessoi- res (3)	3.000	Commerce.
Pompes (3)	500	id.
Treuil de traction	200	D.P.I.M.
Matériel de travaux publics	600	T.P.
Matériel pour mines (3)	1.500	Commerce.
Raccords en fonte malléa- ble (3)	900	id.
Matériel industriel divers (2)	30.000	id.

PRODUITS	CONTINGENTS en 1.000 francs belges	SERVICES RESPONSABLES
Matériel de chemin de fer et de voie	1.000	D.P.I.M.
Matériel agricole de prépara- tion des sols et de récolte (2)	850	P.A.
Divers agricoles, notamment pièces de rechange et ma- tériel de laiterie (2)	250	P.A.
Matériel pour industrie ali- mentaire et pièces de re- change	2.500	O.C.I.C.
Tubes d'acier protégés (2)	7.500	D.P.I.M.
Instruments et matériels mé- dicaux et chirurgicaux (2)	225	Santé.
Chalutier-thonier	4.500	CMM/M.M.P.
Motocyclettes (2)	5.000	CMM/Approv. généraux.
Machines à coudre (2)	750	id.
Divers général	25.000	id.

(1) Voir avis particulier ci-après.

(2) Les demandes d'autorisation d'importation concernant ce produit pourront être déposées auprès du service responsable dès la publication du présent avis, et seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt, jusqu'à épuisement du contingent.

(3) 50 % de ce crédit seront répartis par les associations professionnelles, sur quotas :

50 % pourront faire l'objet de demandes de licences par tout importateur inscrit au registre du commerce, et par les utilisateurs divers.

Ces demandes pourront être déposées dès la publication du présent avis.

* * *

AVIS AUX IMPORTATEURS.

L'attention des importateurs de produits alimentaires est appelée sur l'ouverture en faveur de la zone française du Maroc des contingents suivants, au titre de l'accord franco-belge dont la validité s'étend du 1^{er} juillet 1950 au 31 décembre 1950 :

Endives	7.000.000 F.B.
Aliments de régime	120.000 F.B.
Produits alimentaires divers	500.000 F.B.
Café	18.000.000 F.B.

L'importation du café fera l'objet d'un appel d'offres dont les modalités seront précisées prochainement par la voie de la presse.

Les demandes d'autorisation d'importation pour les autres produits, établies sur papier libre, seront reçues à la direction de l'agriculture, du commerce et des forêts (bureau de l'alimentation), jusqu'au 9 septembre 1950, terme de rigueur.

Elles devront être accompagnées, sous peine de rejet :

a) D'une facture *pro forma* établie en double exemplaire par le vendeur, indiquant le prix unitaire *job* port d'embarquement ainsi que la caractéristique du produit offert ;

b) D'une formule d'engagement, dont le modèle est tenu à la disposition des importateurs au bureau de l'alimentation à Rabat, au service du commerce, rue Colbert, à Casablanca, et dans toutes les chambres françaises et marocaines de commerce et d'industrie.

Les intéressés seront avisés, par lettre individuelle, de la quote-part qui aura pu être réservée sur ces contingents et devront établir leur demande de licence dans la forme habituelle.